



Observation sociale des territoires de Champagne-Ardenne

Rapport d'étude

Février 2013

Ce rapport a été réalisé en partenariat avec la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Champagne-Ardenne.

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Édouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directeur de la publication : Patrick Redor, directeur régional de l'INSEE
Chef du Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Réalisation : Hervé Loiseau, Sandrine Rigollot, Monique Saliou
© INSEE-2013

SOMMAIRE

Sommaire	3
L'observation sociale des territoires	5
La Champagne-Ardenne et ses départements	7
Les Ardennes	12
L'Aube	13
La Haute-Marne.....	14
La Marne	15
Définitions des indicateurs simples	17
Les établissements publics de coopération intercommunale de Champagne-Ardenne	21
Carte des établissements publics de coopération intercommunale	23
Carte communale des établissements publics de coopération intercommunale	24
Les principales caractéristiques contrastant les EPCI	25
Les dix profils d'EPCI fondés sur la pauvreté-précarité	27
Un quart de la population à bas revenu dans trois EPCI urbains	28
Des territoires ruraux et industriels à forte précarité	28
La communauté d'agglomération de Reims n'est pas épargnée	29
Une moindre précarité mais des fragilités dans la moitié des EPCI	30
Des territoires aisés en périphérie des grandes villes de l'Aube et de la Marne	32
Cartographie des indicateurs de contexte dans les EPCI de Champagne-Ardenne	35
Population et densité	37
Population urbaine	37
Indice de vieillissement	38
Proportion de personnes de 80 ans ou plus	38
Proportion de familles monoparentales	39
Proportion d'enfants appartenant à une famille sans actif occupé	39
Part des ménages dont la personne de référence est employé ou ouvrier	40
Proportion d'immigrés	40
Revenu fiscal médian par unité de consommation	41
Distribution des revenus fiscaux	41
Part de familles dont un seul parent travaille parmi les ménages ouvriers ou employés	42
Cartographie des indicateurs de pauvreté et de précarité dans les EPCI de Champagne-Ardenne	43
Part de personnes appartenant à un ménage à bas revenus	45
Part d'enfants appartenant à un ménage à bas revenus	45
Part de personnes bénéficiaires des minima sociaux	46
Part de bénéficiaires du minimum vieillesse	46
Part de bénéficiaires de la CMU complémentaire	47
Part des ménages dont la personne de référence est au chômage	47
Part des ménages dont la personne de référence est en emploi précaire	48
Part de personnes appartenant à un ménage dont au moins 50 % des ressources sont composées de prestations sociales	48
Part de bénéficiaires du RSA	49
Cartographie des indicateurs d'emploi, de qualification et d'insertion dans les EPCI de Champagne-Ardenne	51
Part de jeunes de 18 à 24 ans non insérés	53
Part de jeunes non diplômés	53
Taux d'emploi des femmes	55
Taux d'emploi des 55-64 ans	55
Indicateur de chômage des femmes	56
Indicateur de chômage des hommes	56
Part des demandeurs d'emploi de longue durée	57
Part des demandeurs d'emploi peu qualifiés	57
Part des contrats courts	58
Cartographie des indicateurs complémentaires d'emploi, de qualification et d'insertion dans les EPCI de Champagne-Ardenne	60
Indicateur de chômage	62
Indicateur de chômage des 15-24 ans	62
Taux d'emploi des 15-24 ans	63
Part des actifs ayant un emploi hors de leur commune de résidence	63
Distance médiane domicile-travail pour les personnes qui travaillent hors de leur commune de résidence	64

Cartographie des indicateurs de logement et de conditions de vie dans les EPCI de Champagne-Ardenne	66
Part des ménages logés en parc locatif social	68
Part des logements confortables	68
Part des logements « suroccupés »	69
Indicateur de rotation dans le parc locatif social	69
Part de personnes de 85 ans et plus vivant seules	70
Part de personnes de 85 ans et plus vivant en établissement de moyen ou long séjour	70
Part de ménages bénéficiant d'une allocation logement	71
Part de logements construits avant 1975 avec le chauffage tout électrique	71
Définitions	72
Sources	76

« Connaître pour agir », tel était l'exergue d'un colloque organisé en 2008, à Nantes, sur les politiques sociales. Cet exergue rappelle la nécessité de disposer d'un système d'informations partagées afin de mieux orienter les politiques publiques sur les questions sociales. À la suite du colloque, des groupes de travail ont concrétisé ce système d'information et ont abouti à la mise à disposition d'un socle d'indicateurs communs (voir encadré « Connaître pour agir : des indicateurs au service des politiques sociales »).

Les analyses présentées dans ce rapport s'inscrivent dans la droite ligne de ces travaux. Les indicateurs communs, déclinés au niveau départemental, permettent une analyse socio-démographique des départements champardennais. Afin de les situer par rapport aux autres départements français, un indicateur multidimensionnel de fragilité sociale est utilisé.

Dans un second temps, afin d'identifier les territoires les plus confrontés à la précarité, l'observation sociale des territoires est réalisée à un niveau plus fin, celui des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). L'analyse des indicateurs sociaux permet de classer les 81 EPCI champardennais en dix groupes, des plus fragiles au plus épargnés par la précarité.

CONNAÎTRE POUR AGIR, DES INDICATEURS AU SERVICE DES POLITIQUES SOCIALES

En 2008, un colloque organisé par le Conseil général de Loire-Atlantique, le Cnis (Conseil national de l'information statistique) et l'ADF (Assemblée des départements de France) s'est tenu à Nantes, autour du thème « Connaître pour agir ou quelle information statistique construire et partager au service des politiques de solidarité ? ». À la suite de ce colloque, un groupe de travail du Cnis a été constitué avec l'appui de l'ADF sur les « indicateurs sociaux départementaux » afin de définir un système d'informations partagées pour les quatre principaux domaines de l'action sociale départementale : personnes âgées dépendantes ou en risque de dépendance, enfance et jeunesse en danger, minima sociaux et insertion, personnes handicapées.

Le rapport de ce groupe de travail, rendu en décembre 2009, proposait une liste de 71 indicateurs dont une vingtaine d'indicateurs transversaux. Ce rapport préconisait aussi de prolonger le travail du groupe afin de tester et d'affiner les propositions énoncées.

Cette préconisation a abouti à la constitution d'un groupe de travail Drees-ADF en 2010 (Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) dont les principaux objectifs étaient :

- d'affiner les définitions et les nomenclatures à utiliser ;
- de calculer effectivement le plus grand nombre possible d'indicateurs proposés par le rapport du Cnis (et de vérifier ainsi leur faisabilité) ;
- de valider la sélection d'indicateurs, la modifier et la compléter ;
- d'approfondir les questions insuffisamment abordées ;
- proposer une organisation pour la production généralisée, la mise à jour, le suivi et la diffusion des indicateurs, et proposer des démarches de collaborations et de travaux à venir.

Ce groupe de travail Drees-ADF a proposé la suppression de 16 indicateurs (du fait de leur redondance avec d'autres indicateurs, de leur complexité à être produits ou interprétés) et l'intégration de 21 nouveaux indicateurs concernant notamment le niveau de vie, la pauvreté des ménages, les personnes âgées, les dépenses sociales des départements. Au final, 76 indicateurs ont donc été retenus. Ces indicateurs sont mis à disposition sur insee.fr et sont actualisés annuellement.

LA CHAMPAGNE-ARDENNE ET SES DÉPARTEMENTS

En 2009, 14,6 % de la population des ménages champardennais vit sous le seuil de pauvreté. Cette proportion, supérieure d'un point à celle de France métropolitaine, place la région dans le premier quart des régions les plus défavorisées. En Champagne-Ardenne, les situations de pauvreté et de précarité sont essentiellement liées aux évolutions du marché du travail. Deuxième région industrielle française par le poids des emplois, les restructurations de ce secteur, durant les dernières décennies, ont particulièrement affecté les conditions de vie des Champardennais. La crise de 2008 a accentué les mutations industrielles contribuant à la dégradation de l'emploi. Le taux de chômage localisé est ainsi passé de 7,7 % au 1^{er} trimestre 2008 à 9,9 % au 4^e trimestre 2009. Entre 2008 et 2009, le niveau de vie médian des ménages champardennais baisse et le taux de pauvreté progresse de 0,7 point, soit la sixième plus forte augmentation parmi les 22 régions de France métropolitaine. Les difficultés du marché du travail touchent toutes les catégories de la société champardennaise. La proportion d'enfants appartenant à une famille sans actif occupé est plus importante qu'au niveau national (11,5 % contre 9,5 %). De même, la part des jeunes non insérés (sans emploi et qui ne suivent pas de formation) est plus élevée (19,7 % contre 16,2 %). Le taux d'emploi des seniors est plus faible (36,3 % contre 38,5 %) ainsi que celui des femmes (57,6 % contre 59,9 %). Enfin, la part de demandeurs d'emploi de longue durée est également plus forte dans la région (5,9 % contre 5,5 %).

Principaux indicateurs sociodémographiques

Indicateurs	Champagne-Ardenne	France de province	France métropolitaine
Population (en nombre, au 1er janvier 2009)	1 338 000	50 737 000	62 466 000
Population à bas revenus (en nombre, en 2010)	195 000	6 825 000	8 338 000
Part des ménages dont la personne de référence est employé ou ouvrier (en %, en 2009)	55,6	50,1	47,5
Niveau de vie médian par unité de consommation (en euros, en 2009)	18 300	18 700	19 100
Taux de pauvreté (en %, en 2009)	14,6	13,8	13,5
Intensité de la pauvreté (en 2009)	18,6	18,8	19,1
Part d'enfants appartenant à une famille sans actif occupé (en %, en 2009)	11,5	9,8	9,5

Source : Insee, recensement de la population, revenus disponibles localisés - Cnaf

Au-delà de ce constat régional, les départements champardennais présentent des situations sociales contrastées. Afin d'appréhender ces différences, un indicateur multidimensionnel de fragilité sociale a été constitué (voir encadré). Cet indicateur permet aussi de situer les départements de Champagne-Ardenne vis-à-vis des autres départements métropolitains. Il s'échelonne de 27,6 pour le département le plus épargné par la précarité (les Yvelines) à 63,6 pour le département le plus touché (les Pyrénées orientales). Cet indicateur se compose de trois sous-indicateurs liés :

- à la pauvreté monétaire ;
- à l'emploi et l'insertion sociale ;
- ou aux aides sociales.

L'INDICATEUR MULTIDIMENSIONNEL DE FRAGILITÉ SOCIALE

Les groupes de travail Cnis-Drees-ADF ont retenu 76 indicateurs pour appréhender la situation sociale des départements. Tous ces indicateurs ont été sélectionnés en fonction de leur pertinence. Cependant leur nombre important peut rendre difficile leur interprétation globale. De même la richesse de l'information qu'ils véhiculent ne permet pas de réaliser des comparaisons immédiates entre départements. Afin de faciliter la lecture de ces indicateurs, il a été décidé de mettre en place un indicateur multidimensionnel de fragilité sociale.

La construction d'un indicateur multidimensionnel nécessite de faire des choix : sur les indicateurs qui le composent, mais aussi sur la normalisation de ces indicateurs et, enfin, sur le poids accordé à chacun. Les choix effectués pour la constitution de l'indicateur multidimensionnel ont été guidés par la volonté de faciliter l'appréhension de la situation sociale des départements mais aussi par le souci de traiter les données de la façon la plus objective possible.

L'INDICATEUR MULTIDIMENSIONNEL DE FRAGILITÉ SOCIALE (suite)

Le choix des indicateurs simples :

Sur les 76 indicateurs sociaux départementaux, 22 sont retenus pour la construction de l'indicateur multidimensionnel. Ces 22 indicateurs sont classés en trois thématiques (la pauvreté monétaire, l'insertion sociale et professionnelle, les aides sociales). Ce classement ne vise d'autre but que de faciliter la lecture globale des indicateurs. Il permet de constituer trois sous-indicateurs afin de situer les départements et, ainsi, de mieux percevoir sur quel(s) thématique(s) chaque département présente des fragilités. L'indicateur multidimensionnel est ensuite construit à partir de ces trois sous indicateurs.

Les indicateurs simples retenus sont, pour chaque thématique :

les indicateurs de pauvreté monétaire :

- Taux de pauvreté ;
- Intensité de pauvreté ;
- Niveau de vie ;
- Disparité des niveaux de vie.

les indicateurs d'insertion sociale et professionnelle :

- Taux de chômage localisé ;
- Taux de chômage de longue durée ;
- Part d'enfants vivant dans un ménage sans actif occupé ;
- Taux de jeunes non diplômés ;
- Taux de jeunes non insérés ;
- Taux d'activité des hommes ;
- Taux d'activité des femmes ;
- Taux de diplômés de l'enseignement supérieur.

les indicateurs d'aides sociales :

- Taux de bénéficiaires de l'ASS ;
- Part des allocataires du RSA socle ;
- Part de la population couverte par le RSA ;
- Part des allocataires de la CMUC ;
- Part des allocataires de la PCH ou de l'ACTP ;
- Part des allocataires de l'APA ;
- Part des allocataires du minimum vieillesse ;
- Part des allocataires de l'ASE ;
- Part des allocataires de l'AAH ;
- Part des allocataires de l'ASH.

La normalisation des indicateurs simples :

La normalisation permet « d'additionner » des indicateurs simples qui ne sont pas forcément exprimés dans la même unité. Pour chaque département, l'indicateur normalisé (I_n) est calculé à partir de l'indicateur simple (I_s) comme suit :

$$I_n = \frac{I_s - V_{\min}}{V_{\max} - V_{\min}}$$

Afin de permettre le suivi temporel de l'indicateur, la valeur V_{\min} est calculée à partir de la valeur minimale de l'indicateur observée parmi les 96 départements métropolitains à laquelle est retranché un écart-type de la distribution des valeurs de l'indicateur sur les 96 départements. La valeur V_{\max} est calculée, de façon symétrique, en ajoutant un écart-type à la valeur maximale observée.

Le poids des indicateurs simples :

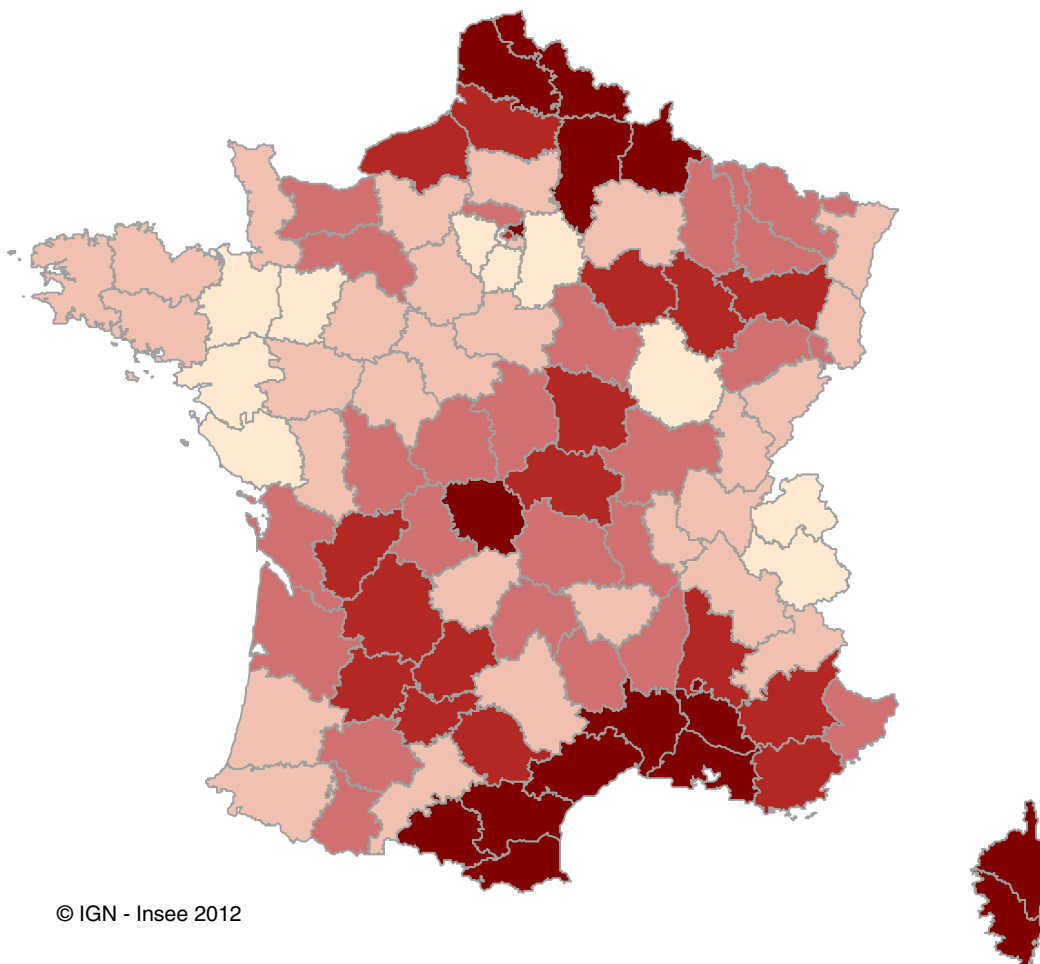
Pour la construction de chaque sous indicateur thématique, un poids est attribué à chaque indicateur simple normalisé. Par exemple pour le sous indicateur de pauvreté monétaire, chaque indicateur simple normalisé (Taux de pauvreté, Intensité de pauvreté, Niveau de vie, Disparité des niveaux de vie) est pondéré. Les poids des indicateurs simples sont définis à partir d'une analyse en composantes principales (ACP) en utilisant une rotation Varimax qui permet de simplifier l'interprétation des facteurs. Chaque indicateur simple normalisé est ensuite affecté à un seul facteur et son poids est calculé en fonction de sa contribution à l'inertie du facteur.

Une fois les trois sous indicateurs thématiques calculés, la même méthode leur est appliquée pour déterminer leur poids dans l'indicateur multidimensionnel de fragilité sociale. Leurs poids sont indiqués dans l'expression suivante :

$$IND_{\text{Multidimensionnel}} = 0,48 IND_{\text{Pauvreté}} + 0,32 IND_{\text{Insertion}} + 0,20 IND_{\text{Aide}}$$

La fragile situation champardennaise se retrouve dans le classement de ses départements. En effet, trois des quatre départements de la région se situent dans le premier tiers des départements les plus défavorisés : les Ardennes au 7^e rang, l'Aube au 26^e rang et la Haute-Marne au 29^e rang. Dans ces trois départements, la fragilité est perceptible à travers les indicateurs d'insertion sociale et professionnelle. La Marne est plus épargnée puisqu'elle figure au 58^e rang des 96 départements métropolitains.

Les départements de France métropolitaine selon l'indicateur multidimensionnel de fragilité sociale



Source : Insee, recensement de la population 2009 - revenus disponibles localisés 2009 - Cnaf 2009

Valeur de l'indicateur

- de 53 ou plus
- de 47 à moins de 53
- de 41 à moins de 47
- de 35 à moins de 41
- Moins de 35

Les départements de France métropolitaine selon l'indicateur multidimensionnel de fragilité sociale

Département	Indicateur multidimensionnel	Rang	Indicateur de pauvreté monétaire	Rang	Indicateur d'insertion sociale et professionnelle	Rang	Indicateur d'aides sociales	Rang
Pyrénées-Orientales	63,6	1	59,3	8	75,4	1	54,8	4
Aude	63,5	2	60,6	2	71,6	3	57,4	1
Seine-Saint-Denis	62,9	3	63,5	1	65,8	10	57,2	2
Gard	61,4	4	60,3	4	69,7	6	50,7	7
Hérault	60,2	5	59,7	7	66,9	8	50,5	8
Pas-de-Calais	58,7	6	53,0	15	71,1	4	52,7	6
Ardennes	58,7	7	53,7	13	69,7	5	53,2	5
Haute-Corse	58,7	8	60,2	5	64,0	12	46,5	15
Nord	58,6	9	53,2	14	68,6	7	55,6	3
Bouches-du-Rhône	57,5	10	56,1	11	65,8	9	47,7	13
Corse-du-Sud	57,0	11	60,2	6	57,7	22	48,3	11
Vaucluse	57,0	12	58,4	9	64,5	11	41,5	23
Aisne	56,4	13	48,6	26	72,7	2	48,9	10
Ariège	55,8	14	55,8	12	59,5	15	50,0	9
Creuse	53,7	15	56,5	10	54,1	35	46,3	16
Somme	52,1	16	47,1	29	63,8	13	45,6	17
Tarn-et-Garonne	52,1	17	50,9	17	59,1	16	43,9	19
Lot-et-Garonne	51,7	18	50,9	16	59,0	17	42,0	21
Nièvre	50,8	19	46,1	32	60,3	14	46,7	14
Dordogne	50,2	20	50,2	19	58,1	19	37,5	39
Var	49,8	21	49,6	24	58,8	18	36,1	44
Alpes-de-Haute-Provence	49,0	22	49,6	23	56,6	27	35,5	49
Charente	48,6	23	46,8	30	55,7	31	41,4	24
Tarn	48,4	24	47,9	27	54,9	33	39,1	33
Allier	48,1	25	43,0	48	57,7	21	45,1	18
Aube	47,7	26	44,9	36	57,0	25	39,9	28
Drôme	47,7	27	46,4	31	55,6	32	37,8	37
Paris	47,6	28	60,5	3	32,5	93	41,2	25
Haute-Marne	47,1	29	44,3	39	55,8	29	39,9	29
Vosges	47,1	30	44,0	41	55,8	28	40,4	26
Lot	47,0	31	49,2	25	49,1	48	38,5	34
Seine-Maritime	47,0	32	41,9	55	57,1	23	43,1	20
Alpes-Maritimes	46,8	33	50,0	21	49,4	47	35,3	50
Orne	46,8	34	44,6	37	54,7	34	39,6	31
Hautes-Pyrénées	46,8	35	42,4	51	52,5	42	47,8	12
Territoire de Belfort	46,5	36	43,1	47	57,0	24	37,6	38
Charente-Maritime	46,3	37	43,4	46	57,8	20	35,1	51
Meuse	45,8	38	43,6	44	53,9	36	37,9	36
Haute-Vienne	45,5	39	45,4	34	49,1	49	40,1	27
Cher	45,5	40	42,0	54	53,0	39	41,8	22
Ardèche	45,3	41	44,3	40	53,2	38	35,0	52
Yonne	45,2	42	39,9	64	56,8	26	39,1	32
Moselle	44,8	43	45,5	33	52,7	40	30,7	70
Gers	44,8	44	49,7	22	41,6	73	38,1	35
France métropolitaine	44,4		45,0		49,0		35,7	
Meurthe-et-Moselle	44,4	45	45,1	35	48,3	53	36,2	43
Loire	44,1	46	41,3	58	51,0	44	39,7	30
Indre	43,2	47	41,2	59	50,8	45	35,8	45

Source : Insee, recensement de la population 2009, revenus disponibles localisés 2009 - Cnaf 2009

**Les départements de France métropolitaine selon l'indicateur multidimensionnel de fragilité sociale
(suite)**

Département	Indicateur multidimensionnel	Rang	Indicateur de pauvreté monétaire	Rang	Indicateur d'insertion sociale et professionnelle	Rang	Indicateur d'aides sociales	Rang
Lozère	42,8	48	50,6	18	34,3	90	37,4	40
Haute-Saône	42,7	49	38,7	68	52,6	41	36,7	41
Gironde	42,6	50	42,1	53	47,7	58	35,8	46
Cantal	42,1	51	50,0	20	34,5	88	35,5	48
Vienne	41,7	52	42,8	49	45,2	63	33,4	54
Puy-de-Dôme	41,7	53	41,5	56	46,8	61	33,8	53
Calvados	41,5	54	38,7	67	48,9	51	36,5	42
Saône-et-Loire	41,4	55	38,1	71	52,3	43	32,3	60
Val-d'Oise	41,1	56	41,0	60	48,1	56	30,3	72
Haute-Loire	41,0	57	43,4	45	42,4	70	32,9	57
Marne	40,8	58	40,3	62	48,2	55	30,3	71
Haute-Garonne	40,8	59	44,0	42	40,9	75	33,1	55
Eure	40,6	60	34,4	88	55,7	30	31,5	66
Aveyron	40,5	61	47,5	28	34,9	87	32,8	58
Doubs	40,5	62	39,9	63	47,0	60	31,4	68
Loir-et-Cher	40,3	63	37,3	77	49,8	46	32,5	59
Oise	40,3	64	35,8	83	53,4	37	29,9	74
Rhône	40,2	65	42,3	52	42,3	71	31,9	62
Haut-Rhin	40,2	66	37,8	73	48,9	50	32,1	61
Val-de-Marne	40,0	67	43,6	43	39,9	78	31,6	64
Manche	39,4	68	38,7	69	45,6	62	31,5	67
Loiret	39,3	69	36,6	79	48,7	52	30,7	69
Pyrénées-Atlantiques	39,3	70	39,5	66	41,2	74	35,8	47
Sarthe	39,2	71	37,3	76	48,2	54	29,2	79
Landes	39,0	72	35,6	84	47,7	57	33,0	56
Bas-Rhin	38,7	73	39,7	65	42,7	68	29,9	75
Côtes-d'Armor	38,6	74	38,3	70	43,6	65	31,5	65
Corrèze	38,4	75	37,9	72	43,3	66	31,6	63
Hautes-Alpes	38,3	76	42,7	50	38,8	83	27,1	84
Jura	38,0	77	37,2	78	44,7	64	29,4	77
Morbihan	37,4	78	37,7	74	43,1	67	27,3	82
Eure-et-Loir	37,3	79	34,2	89	47,6	59	28,2	80
Deux-Sèvres	36,8	80	37,6	75	39,7	79	30,1	73
Maine-et-Loire	36,1	81	35,6	85	42,5	69	27,2	83
Indre-et-Loire	35,9	82	36,6	80	40,1	77	27,4	81
Finistère	35,9	83	35,5	86	40,6	76	29,2	78
Isère	35,8	84	35,9	82	41,6	72	26,3	86
Ain	35,1	85	41,4	57	35,0	86	20,0	94
Côte-d'Or	34,8	86	34,0	90	39,2	80	29,5	76
Haute-Savoie	34,5	87	44,5	38	30,6	95	16,8	96
Hauts-de-Seine	34,2	88	40,4	61	30,0	96	26,2	87
Loire-Atlantique	34,0	89	33,9	91	38,8	82	26,6	85
Mayenne	33,1	90	36,4	81	32,9	92	25,4	89
Ille-et-Vilaine	32,6	91	34,6	87	33,7	91	26,1	88
Seine-et-Marne	32,0	92	30,8	94	39,2	81	23,4	91
Essonne	32,0	93	31,1	93	38,7	84	23,5	90
Savoie	31,4	94	33,2	92	34,4	89	22,5	93
Vendée	30,9	95	29,4	95	38,3	85	22,7	92
Yvelines	27,6	96	28,6	96	31,8	94	18,3	95

Source : Insee, recensement de la population 2009, revenus disponibles localisés 2009 - Cnaf 2009

Les Ardennes

Le département des Ardennes est celui qui présente la plus grande fragilité. La précarité y est fortement liée à l'emploi et à l'insertion sociale et professionnelle. Le sous-indicateur qui la mesure, situe les Ardennes au 5^e rang des départements. Le taux de chômage est élevé (12,1 % contre 9,5 % en France métropolitaine), et les femmes sont moins souvent actives (63,0 % contre 68,1 % en Métropole). Un jeune de 20 à 24 ans sur quatre est non diplômé contre un sur cinq en Métropole. La part des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, ni élèves, ni stagiaires est la plus importante des départements métropolitains (29,6 %).

Pour faire face aux difficultés, de nombreuses personnes bénéficient de différentes allocations. Le sous-indicateur lié aux aides sociales classe les Ardennes au 5^e rang des départements où la population est la plus aidée. De fait, la part de chômeurs ayant épuisé leurs droits qui perçoivent l'allocation de solidarité spécifique est la plus importante de Métropole (1,4 % contre 0,8 %), la part de population couverte par le RSA (allocataire, conjoint et personnes à charge) est de 9,8 % contre 6,3 % pour la France métropolitaine et les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) sont aussi surreprésentés (9,5 % contre 6,0 %).

Concernant le sous-indicateur de précarité monétaire, les Ardennes se situent au 13^e rang des départements métropolitains. Même si ce classement est moins défavorable que pour les autres sous indicateurs, le département présente, dans ce domaine aussi, des fragilités. Le niveau de vie médian par unité de consommation est inférieur de 2 000 euros à celui de la France métropolitaine et la proportion de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté est beaucoup plus élevé (18,6 % contre 13,5 %). En revanche, la disparité des niveaux de vie est moins forte qu'en France métropolitaine.

Les Ardennes selon l'indicateur multidimensionnel de fragilité sociale

Indicateurs	Ardennes		France métropolitaine
	Valeur	Rang	Valeur
Indicateur multidimensionnel de fragilité sociale	58,7	7	44,4
Sous indicateur de pauvreté monétaire	53,7	13	45,0
Taux de pauvreté (en %)	18,6	9	13,5
Intensité de pauvreté (en %)	19,4	22	19,1
Niveau de vie médian par unité de consommation (en €)	17 056	5	19 074
Disparité des niveaux de vie	4,4	66	4,7
Sous indicateur d'insertion sociale et professionnelle	69,7	5	49,0
Taux de chômage localisé (en %)	12,1	8	9,5
Part des chômeurs de longue durée (en %)	4,6	11	3,8
Taux d'activité des hommes (en %)	75,2	45	75,7
Taux d'activité des femmes (en %)	63,0	5	68,1
Taux de jeunes non diplômés (en %)	25,2	10	21,2
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur (en %)	29,7	7	42,3
Part des enfants vivant dans un ménage sans actif occupé (en %)	14,6	8	9,3
Taux de jeunes non insérés (en %)	29,6	1	19,1
Sous indicateur d'aides sociales	53,2	5	35,7
Part des allocataires de l'ASE (en %)	2,2	27	1,8
Part des allocataires de l'AAH (en %)	3,1	27	2,3
Part des allocataires de la PCH ou de l'ACTP (en %)	4,4	14	3,4
Part des allocataires de l'APA (en %)	28,7	4	20,5
Part des allocataires de l'ASH (en %)	15,3	49	16,6
Taux de bénéficiaires de l'ASS (en %)	1,4	1	0,8
Part des allocataires du RSA socle (en %)	4,8	9	3,2
Part des allocataires du minimum vieillesse (en %)	2,9	55	3,5
Part de la population couverte par le RSA (en %)	9,8	8	6,3
Part des allocataires de la CMUC (en %)	9,5	7	6,0

Note : le rang de certains indicateurs sont calculés à partir d'un classement croissant des départements : niveau de vie médian par unité de consommation, taux d'activité des hommes, taux d'activité des femmes, taux de diplômés de l'enseignement supérieur. Le rang des autres indicateurs est calculé à partir d'un classement décroissant.

Source : Insee, recensement de la population 2009, revenus disponibles localisés 2009 - Cnaf 2009

Si l'indicateur multidimensionnel de fragilité sociale situe les Ardennes au 7^e rang des départements métropolitains les plus défavorisés, il classe ce département après l'Hérault (5^e rang) qui présente pourtant des caractéristiques démographiques différentes. En effet, depuis plusieurs décennies, l'Hérault bénéficie

d'une croissance démographique soutenue (supérieure à 1,0 % en taux de variation annuelle) alors que la population des Ardennes décroît depuis 1975. Cependant la dynamique démographique n'entraîne pas forcément plus de cohésion sociale. Ainsi l'Hérault présente plus de fragilités que les Ardennes du point de vue de la précarité monétaire. Même si l'Hérault présente un taux de pauvreté légèrement inférieur et un niveau de vie moyen supérieur, les inégalités y sont plus fortes. La disparité des niveaux de vie classe notamment l'Hérault au 9^e rang des départements les plus inégalitaires alors que les Ardennes se situent au 66^e rang.

L'Aube

Moins fragile que les Ardennes, l'Aube n'est pas épargnée par les situations de précarité. C'est aussi dans le domaine de l'insertion que le département aubois présente les plus grandes fragilités. Le taux de chômage est plus élevé qu'en France métropolitaine et les taux d'activité des femmes et des hommes y sont plus faibles. La part des enfants vivant dans un ménage sans actif occupé est particulièrement importante (12,7 % contre 9,3 % en France métropolitaine). Pour cet indicateur, l'Aube se situe au 12^e rang des départements.

La fragilité auboise est aussi perceptible à travers le sous-indicateur lié aux aides sociales puisque le département se situe au 28^e rang des départements. De fait, la part de population couverte par le RSA (allocataire, conjoint et personnes à charge) est de 7,6 % et la part des bénéficiaires de la CMUC est de 7,3 %, soient des proportions supérieures à celle du niveau national.

Les indicateurs de pauvreté monétaire reflètent aussi la vulnérabilité du département. Le taux de pauvreté est de 14,2 % et le niveau de vie est inférieur de 1 000 euros à celui de France métropolitaine. Cependant, tout comme dans les Ardennes, la disparité des niveaux de vie est peu élevée.

L'Aube selon l'indicateur multidimensionnel de fragilité sociale

Indicateurs	Aube		France métropolitaine
	Valeur	Rang	Valeur
Indicateur multidimensionnel de fragilité sociale	47,7	26	44,4
Sous indicateur de pauvreté monétaire	44,9	36	45,0
Taux de pauvreté (en %)	14,2	37	13,5
Intensité de pauvreté (en %)	18,8	40	19,1
Niveau de vie médian par unité de consommation (en €)	18 219	44	19 074
Disparité des niveaux de vie	4,4	59	4,7
Sous indicateur d'insertion sociale et professionnelle	57,0	25	49,0
Taux de chômage localisé (en %)	9,9	32	9,5
Part des chômeurs de longue durée (en %)	3,7	50	3,8
Taux d'activité des hommes (en %)	74,7	37	75,7
Taux d'activité des femmes (en %)	67,8	45	68,1
Taux de jeunes non diplômés (en %)	23,0	26	21,2
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur (en %)	33,1	23	42,3
Part des enfants vivant dans un ménage sans actif occupé (en %)	12,7	12	9,3
Taux de jeunes non insérés (en %)	23,2	28	19,1
Sous indicateur d'aides sociales	39,9	28	35,7
Part des allocataires de l'ASE (en %)	1,9	43	1,8
Part des allocataires de l'AAH (en %)	2,3	65	2,3
Part des allocataires de la PCH ou de l'ACTP (en %)	2,6	59	3,4
Part des allocataires de l'APA (en %)	20,8	49	20,5
Part des allocataires de l'ASH (en %)	20,0	20	16,6
Taux de bénéficiaires de l'ASS (en %)	1,0	20	0,8
Part des allocataires du RSA socle (en %)	3,7	16	3,2
Part des allocataires du minimum vieillesse (en %)	2,7	71	3,5
Part de la population couverte par le RSA (en %)	7,6	14	6,3
Part des allocataires de la CMUC (en %)	7,3	14	6,0

Note : le rang de certains indicateurs sont calculés à partir d'un classement croissant des départements : niveau de vie médian par unité de consommation, taux d'activité des hommes, taux d'activité des femmes, taux de diplômés de l'enseignement supérieur. Le rang des autres indicateurs est calculé à partir d'un classement décroissant.

Source : Insee, recensement de la population 2009, revenus disponibles localisés 2009 - Cnaf 2009

La Haute-Marne

L'indicateur multidimensionnel de fragilité sociale situe la Haute-Marne au 29^e rang des départements métropolitains. Le département occupe aussi cette place pour les sous-indicateurs liés à l'insertion sociale et professionnelle et aux aides sociales. La Haute-Marne se distingue par une grande vulnérabilité des jeunes. La proportion de jeunes non insérés y est particulièrement importante : 25,0 % contre 19,1 % en France métropolitaine. Elle se particularise aussi par la part de diplômés de l'enseignement supérieur la plus faible de tous les départements métropolitains (28,5 %).

Tout comme les Ardennes et l'Aube, le niveau de vie médian par unité de consommation des Haut-Marnais est inférieur à celui de France métropolitaine (17 496 euros), le taux de pauvreté y est plus élevé (15,4 %) et la disparité de niveau de vie plus faible (4,2).

La Haute-Marne selon l'indicateur multidimensionnel de fragilité sociale

Indicateurs	Haute-Marne		France métropolitaine
	Valeur	Rang	Valeur
Indicateur multidimensionnel de fragilité sociale	47,1	29	44,4
Sous indicateur de pauvreté monétaire	44,3	39	45,0
Taux de pauvreté (en %)	15,4	25	13,5
Intensité de pauvreté (en %)	18,1	63	19,1
Niveau de vie médian par unité de consommation (en €)	17 496	11	19 074
Disparité des niveaux de vie	4,2	88	4,7
Sous indicateur d'insertion sociale et professionnelle	55,8	29	49,0
Taux de chômage localisé (en %)	9,5	41	9,5
Part des chômeurs de longue durée (en %)	3,7	48	3,8
Taux d'activité des hommes (en %)	75,2	46	75,7
Taux d'activité des femmes (en %)	66,1	19	68,1
Taux de jeunes non diplômés (en %)	21,2	40	21,2
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur (en %)	28,5	1	42,3
Part des enfants vivant dans un ménage sans actif occupé (en %)	10,3	26	9,3
Taux de jeunes non insérés (en %)	25,0	11	19,1
Sous indicateur d'aides sociales	39,9	29	35,7
Part des allocataires de l'ASE (en %)	2,2	28	1,8
Part des allocataires de l'AAH (en %)	3,0	30	2,3
Part des allocataires de la PCH ou de l'ACTP (en %)	4,7	12	3,4
Part des allocataires de l'APA (en %)	20,2	56	20,5
Part des allocataires de l'ASH (en %)	18,5	29	16,6
Taux de bénéficiaires de l'ASS (en %)	1,0	12	0,8
Part des allocataires du RSA socle (en %)	3,0	37	3,2
Part des allocataires du minimum vieillesse (en %)	2,9	57	3,5
Part de la population couverte par le RSA (en %)	6,3	33	6,3
Part des allocataires de la CMUC (en %)	5,9	37	6,0

Note : le rang de certains indicateurs sont calculés à partir d'un classement croissant des départements : niveau de vie médian par unité de consommation, taux d'activité des hommes, taux d'activité des femmes, taux de diplômés de l'enseignement supérieur. Le rang des autres indicateurs est calculé à partir d'un classement décroissant.

Source : Insee, recensement de la population 2009, revenus disponibles localisés 2009 - Cnaf 2009

L'indicateur multidimensionnel de fragilité sociale situe l'Aube et la Haute-Marne à des rangs très proches (26^e et 29^e). Même s'ils présentent des différences sur certains indicateurs simples comme le niveau de vie, le taux d'activité des femmes ou la part de diplômés de l'enseignement supérieur, ces deux départements possèdent aussi des sous-indicateurs de pauvreté monétaire, d'insertion et d'aides sociales de rang sensiblement équivalent.

L'indicateur multidimensionnel de ces deux départements champardennais est proche de celui d'un autre département aux caractéristiques bien différentes : Paris qui se situe au 28^e rang. Le département francilien se distingue peu de l'Aube et de la Haute-Marne pour le sous-indicateur d'aides sociales. En revanche, les différences sont très marquées pour les deux autres sous-indicateurs. Ainsi, avec des taux d'activité des hommes et des femmes très élevés et la part de diplômés de l'enseignement supérieur la plus forte de France métropolitaine, Paris présente peu de fragilités dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle. Selon ce sous-indicateur, le département se situe au 93^e rang (sur 96). La situation de Paris est beaucoup plus contrastée en ce qui concerne la pauvreté monétaire. Malgré le niveau de vie médian par unité de consommation le plus élevé de l'ensemble des départements métropolitains (24 250 €), le taux de

pauvreté parisien est supérieur à celui de France métropolitaine (14,0 % et 13,5 %) mais surtout les inégalités sont particulièrement fortes. L'intensité de pauvreté, qui indique à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté, est plus élevée à Paris que dans tous les autres départements. Il en est de même pour l'indicateur de disparité du niveau de vie. Dans le département francilien, le niveau de vie minimal des 10 % des individus aux plus hauts niveaux de vie est 6,7 supérieur au niveau de vie maximal des 10 % aux plus bas niveaux de vie. Dans l'Aube et la Haute-Marne, ce ratio est nettement inférieur (respectivement 4,4 et 4,2) et même inférieur à celui constaté en France métropolitaine (4,7). Du fait des fortes inégalités de niveau de vie, Paris se situe au 3^e rang des départements les plus fragiles pour le sous-indicateur de pauvreté monétaire.

La Marne

La Marne est le département le plus épargné de la région. Relativement à l'indicateur multidimensionnel de fragilité sociale, il se classe au 58^e rang des 96 départements métropolitains. La plupart de ses indicateurs se situent dans la moyenne de France métropolitaine. Les taux de chômage (8,9 %), de jeunes non insérés (18,8 %), de jeunes non diplômés (21,1 %) sont moins élevés. Par contre, les taux d'activité des femmes et des hommes se situent en dessous de ceux de France métropolitaine.

Le niveau de vie est supérieur à celui de France métropolitaine et le taux de pauvreté y est inférieur. La disparité des niveaux de vie, même si elle est moins importante qu'en France métropolitaine, est la plus élevée des départements champardennais.

La Marne selon l'indicateur multidimensionnel de fragilité sociale

Indicateurs	Marne		France métropolitaine
	Valeur	Rang	Valeur
Indicateur multidimensionnel de fragilité sociale	40,8	58	44,4
Sous indicateur de pauvreté monétaire	40,3	62	45,0
Taux de pauvreté (en %)	12,5	62	13,5
Intensité de pauvreté (en %)	18,0	67	19,1
Niveau de vie médian par unité de consommation (en €)	19 204	73	19 074
Disparité des niveaux de vie	4,6	24	4,7
Sous indicateur d'insertion sociale et professionnelle	48,2	55	49,0
Taux de chômage localisé (en %)	8,9	55	9,5
Part des chômeurs de longue durée (en %)	3,5	63	3,8
Taux d'activité des hommes (en %)	75,6	59	75,7
Taux d'activité des femmes (en %)	67,8	44	68,1
Taux de jeunes non diplômés (en %)	21,1	42	21,2
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur (en %)	38,9	63	42,3
Part des enfants vivant dans un ménage sans actif occupé (en %)	9,5	40	9,3
Taux de jeunes non insérés (en %)	18,8	57	19,1
Sous indicateur d'aides sociales	30,3	71	35,7
Part des allocataires de l'ASE (en %)	1,6	66	1,8
Part des allocataires de l'AAH (en %)	2,4	58	2,3
Part des allocataires de la PCH ou de l'ACTP (en %)	3,9	33	3,4
Part des allocataires de l'APA (en %)	17,3	86	20,5
Part des allocataires de l'ASH (en %)	11,6	79	16,6
Taux de bénéficiaires de l'ASS (en %)	0,7	57	0,8
Part des allocataires du RSA socle (en %)	2,4	73	3,2
Part des allocataires du minimum vieillesse (en %)	2,5	84	3,5
Part de la population couverte par le RSA (en %)	5,4	56	6,3
Part des allocataires de la CMUC (en %)	6,0	34	6,0

Note : le rang de certains indicateurs sont calculés à partir d'un classement croissant des départements : niveau de vie médian par unité de consommation, taux d'activité des hommes, taux d'activité des femmes, taux de diplômés de l'enseignement supérieur. Le rang des autres indicateurs est calculé à partir d'un classement décroissant.

Source : Insee, recensement de la population 2009, revenus disponibles localisés 2009 - Cnaf 2009

Définitions des indicateurs simples

Taux de pauvreté : Part des personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Intensité de la pauvreté : L'intensité de la pauvreté (ou « poverty gap ») est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante :

$(\text{seuil de pauvreté} - \text{niveau de vie médian de la population pauvre}) / \text{seuil de pauvreté}$

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Niveau de vie médian par unité de consommation : Il s'agit du niveau de vie par unité de consommation qui partage les personnes en deux groupes ; d'une part, le groupe des personnes qui a un niveau de vie inférieur ; et d'autre part, le groupe des personnes qui a un niveau de vie supérieur.

Disparité des niveaux de vie : Il s'agit du rapport entre le niveau de vie minimal des 10 % des individus aux plus hauts niveaux de vie et le niveau de vie maximal des 10 % aux plus bas niveaux de vie.

Taux de chômage localisés : Ces taux sont calculés en moyenne trimestrielle pour les régions, les départements et les zones d'emploi de métropole selon une méthodologie synthétisant les informations de l'enquête emploi pour le niveau national (chômage au sens du BIT) et de Pôle emploi (chômage répertorié à partir des DEFM) pour la répartition géographique.

Part des demandeurs d'emploi de longue durée : Cette part correspond au nombre de chômeurs de plus d'un an rapporté à la population active de 15 à 64 ans.

Taux d'activité (des hommes, des femmes) : Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés plus chômeurs) et l'ensemble de la population de 15 à 64 ans.

Taux de jeunes non diplômés : Ce taux représente, au sein de la population de 20 à 24 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement, la part des personnes sorties des cursus scolaires et non titulaires, au minimum, d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat.

Taux de diplômés de l'enseignement supérieur : Ce taux représente la part des diplômés de l'enseignement supérieur, au sein de la population de 25 à 34 ans non inscrite en établissement scolaire.

Part des enfants vivant dans un ménage sans actif occupé : Cette part est le rapport du nombre d'enfants de 0 à 17 ans vivant dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi et ne sont ni retraité, ni étudiant, sur le nombre total d'enfants.

Part des jeunes non insérés : La part des jeunes non insérés est le rapport des jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires, à l'ensemble de la population des 18 à 24 ans, au lieu de résidence des individus.

Part des allocataires de l'aide sociale à l'enfance (ASE) : Cette part est égale au nombre de mesures ASE prises sur le nombre d'enfants de 0 à 20 ans.

Part des allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) : Cette part est égale au nombre d'allocataires de l'AAH sur la population de 20 à 64 ans.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH), instituée en 1975, s'adresse aux personnes handicapées ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail. Le titulaire doit justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80 % ou d'au moins 50 % si la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) reconnaît qu'il lui est impossible de travailler en raison de son handicap.

Part des allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) : Cette part est égale au nombre d'allocataires de la PCH ou de l'ACTP sur la population de 20 à 64 ans.

Mise en place en 2006, la prestation de compensation (PCH) est versée par les conseils généraux aux personnes handicapées, qu'elles vivent à leur domicile ou qu'elles résident en établissement. C'est une aide personnalisée, visant à financer les besoins de compensation des personnes au regard de leur projet de vie. Elle concerne les aides humaines, les aides techniques et matérielles (par exemple : aménagement du logement et du véhicule), les aides animalières. Peuvent en bénéficier les personnes reconnues éligibles à la PCH par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Le dispositif de l'ACTP (allocation compensatrice pour tierce personne) est remplacé par celui de la PCH, en vigueur au 1er janvier 2006. Cependant, les personnes admises au bénéfice de l'ACTP avant cette date pourront continuer à la percevoir, tant qu'elles en rempliront les conditions d'attribution et qu'elles en exprimeront le choix, à chaque renouvellement des droits.

Part des allocataires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : Cette part est égale au rapport entre le nombre d'allocataires de l'APA et le nombre de personnes de 75 ans ou plus.

Mise en place en 2002, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est versée par les conseils généraux aux personnes âgées de 60 ans ou plus qui sont évaluées comme dépendantes d'après la grille AGGIR, qu'elles vivent à leur domicile ou qu'elles résident en établissement. Cette prestation permet de financer en partie les différentes aides (humaines et techniques) auxquelles ces personnes ont recours pour compenser leurs difficultés dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.

Part des allocataires de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) : Cette part est le rapport entre le nombre d'allocataires de l'ASH et le nombre de places d'hébergement pour personnes âgées (en maisons de retraite, en unités de soins de longue durée, ...).

Les départements financent une partie des dépenses d'hébergement des personnes âgées dans le cadre de l'aide sociale à l'hébergement (ASH), si les revenus de la personne âgée et l'aide financière, que ses enfants sont susceptibles de lui apporter dans le cadre de l'obligation alimentaire, ne lui permettent pas de couvrir en totalité ses frais d'hébergement.

Taux de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) : Ce taux est le rapport entre le nombre d'allocataires de l'ASS et la population de 15 à 64 ans.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS), instituée en 1984, est une allocation chômage s'adressant aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

Part des allocataires du revenu de solidarité active socle (RSA socle) : Cette part est le rapport entre le nombre d'allocataires du RSA socle et la population de 15 à 64 ans.

Le revenu de solidarité active (RSA), en vigueur depuis le 1er juin 2009 en France métropolitaine et depuis le 1er janvier 2011 dans les départements d'outre-mer remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'activité. Le RSA apporte également un complément de revenu à des travailleurs pauvres qui n'auraient pas pu bénéficier de ces aides. Depuis le 1er septembre 2010, le RSA est étendu au moins de 25 ans (RSA jeunes) sous condition de justifier de deux ans d'activité en équivalent temps plein, au cours des trois dernières années.

Le revenu garanti par le RSA est calculé comme la somme :

- d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge,
- d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %.

Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62 % des revenus d'activité, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux.

Part des allocataires du minimum vieillesse : Cette part est le rapport entre le nombre d'allocataires du minimum vieillesse et le nombre de personnes de 65 ans ou plus.

Les allocations du minimum vieillesse (ASV et ASPA) : l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV), créée en 1956, s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans (60 ans en cas d'inaptitude au travail) et leur assure un niveau de revenu égal au minimum vieillesse. Une nouvelle prestation, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Cette allocation unique se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux prestations de premier étage du minimum (qui ne font pas partie des minima sociaux) et à l'allocation supplémentaire vieillesse.

Part de la population couverte par le RSA : Cette part est le rapport entre le nombre de personnes couvertes par le RSA (allocataire, conjoint et personnes à charge) et la population totale.

Part des allocataires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) : Cette part est le rapport entre le nombre de bénéficiaires de la CMUC et la population totale.

La CMUC permet à toute personne, résidant régulièrement en France et de façon ininterrompue depuis plus de trois mois, en situation régulière, dont le revenu mensuel du foyer ne dépasse pas un montant maximum, de bénéficier d'une protection complémentaire gratuite et renouvelable.

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Dans ce rapport, nous avons retenu le contour des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) proposé par les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) au 01/01/2012.

Les contours des SDCI 2012 correspondent aux schémas proposés par les préfets de département mais ne sont ni officiels, ni sans doute définitifs, tant que les collectivités n'ont pas délibéré sur ces nouveaux contours. Certaines communes ont d'ailleurs déposé un recours contre le schéma retenu.

Dans le département de l'Aube, des communes isolées doivent intégrer une communauté de communes au plus tard au 01/06/2013. Dans son schéma, l'Aube n'a pas intégré ces communes isolées au 01/01/2012 mais a proposé une communauté de communes d'intégration pour le 01/06/2013. Pour être homogène avec les autres départements, qui eux ont intégré les communes isolées dans les schémas au 01/01/2012, nous avons rattaché ces communes isolées.

De même, la réglementation prévoit, pour les communautés de communes fusionnées ou dissoutes, une notification des arrêtés des périmètres de fusion au plus tard fin 2012 et une notification des décisions préfectorales de fusion au plus tard fin 2017. Dans les éléments que nous ont transmis les directions départementales des territoires, les nouveaux périmètres des EPCI ont été intégrés pour les Ardennes, la Marne et la Haute-Marne. En revanche, l'Aube n'a pas intégré les fusions d'EPCI (cf SDCI en ligne sur les lignes des préfectures). Ce rapport ne prend donc pas en compte les fusions d'EPCI pour l'Aube.

Dans le SDCI de la Haute-Marne, la commune de Liffol-le-Petit a émis le souhait d'être rattachée à la communauté de communes de Neufchâteau dans les Vosges. C'est pourquoi nous ne l'avons pas intégrée dans une communauté de communes champardennaise.

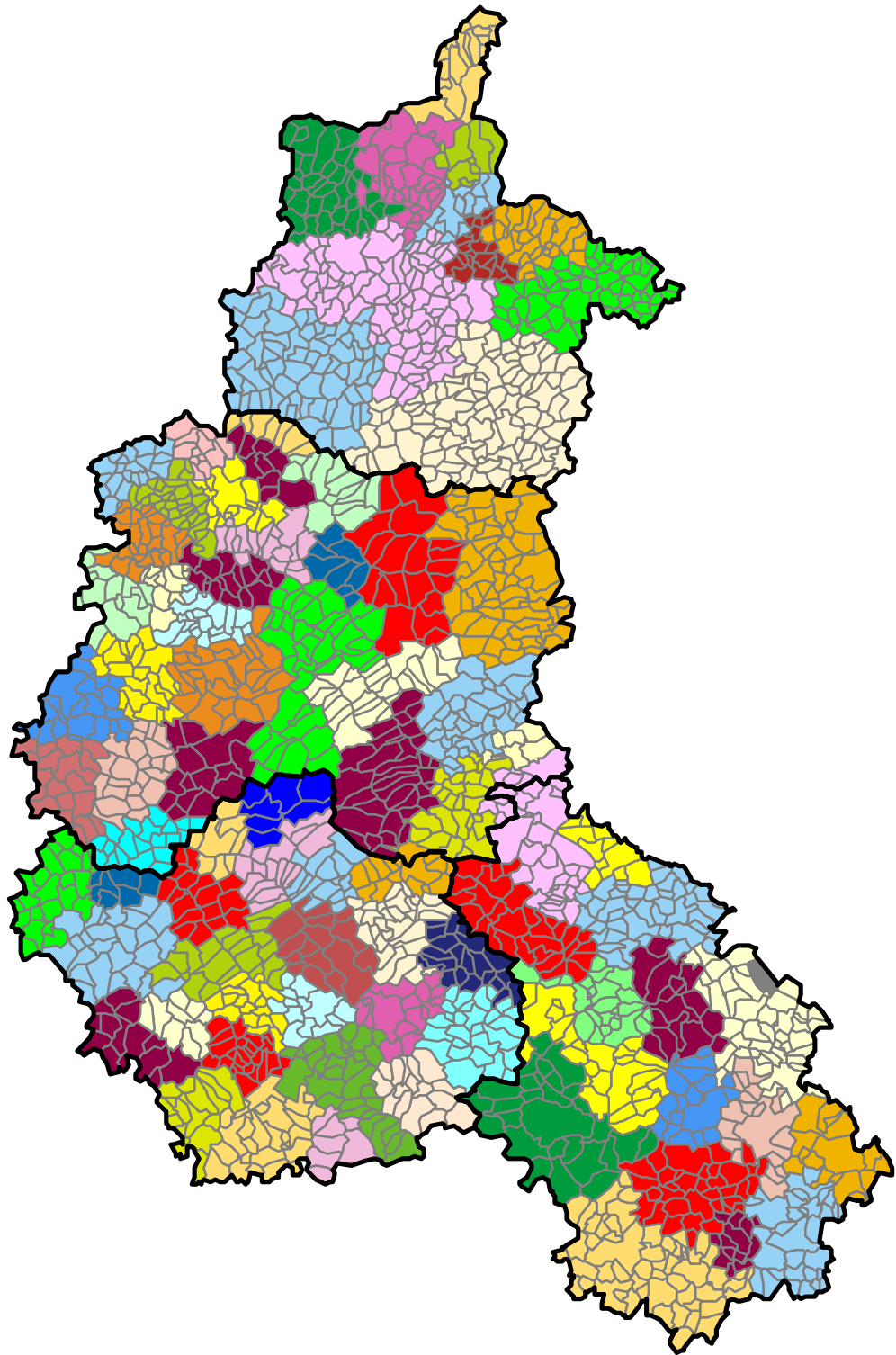
Carte des établissements publics de coopération intercommunale



© IGN - Insee 2012

Source : Insee - SDCI 2012

Carte communale des établissements publics de coopération intercommunale



© IGN - Insee 2012

Source : Insee - SDCI 2012

Les principales caractéristiques contrastant les EPCI

Lorsque l'ensemble des données mobilisées dans cette étude sont réunies, chaque EPCI est décrit à travers une quarantaine d'indicateurs. La richesse de cette information rend difficile l'analyse conjointe des indicateurs. Des méthodes statistiques spécifiques peuvent aider l'observateur dans son travail de synthèse, pour détecter les principales informations, et retenir l'essentiel des chiffres mobilisés. L'objectif est d'identifier les variables les plus pertinentes pour différencier les territoires.

Dans un premier temps, la technique statistique de l'analyse en composantes principales (ACP) avec 14 variables principales a été menée sur 79 EPCI de la région Champagne-Ardenne qui en compte 81. Les CA Reims et CA grand Troyes, qui ont un poids trop important dans la région, ont été écartées de cette analyse.

Les 14 variables actives :

Contexte démographique et socio-économique : part des personnes de 80 ans ou plus, part de familles monoparentales, revenu fiscal médian par unité de consommation et distribution des revenus fiscaux.

Pauvreté - précarité : proportion de personnes appartenant à un ménage à bas revenus, proportion d'enfants appartenant à un ménage à bas revenus, part des bénéficiaires de la CMU complémentaire, part de personnes appartenant à un ménage dont au moins 50 % des ressources sont des prestations familiales.

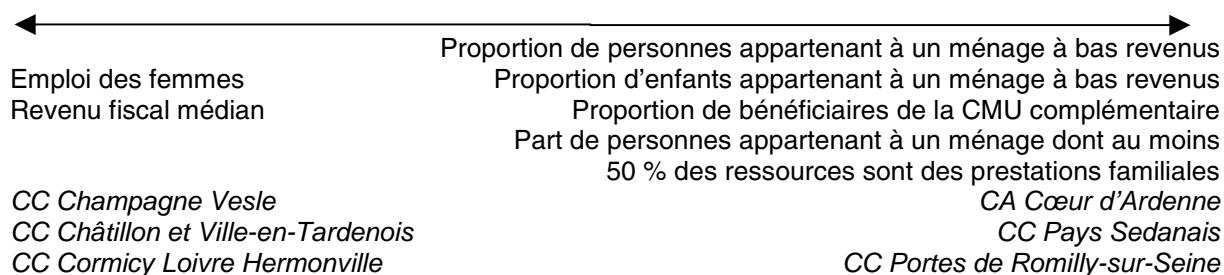
Emploi, qualification, insertion : Taux d'emploi des femmes.

Logement, conditions de vie : part des ménages logés en parc locatif social, part des logements suroccupés, part des personnes de 85 ans et plus vivant seules, part des personnes de 85 ans et plus en établissement de moyen ou long séjour, part des logements construits avant 1975 avec le chauffage tout électrique.

La suite présente les quatre axes d'analyse, selon leur ordre d'importance. Pour les illustrer, nous indiquons à titre d'exemples comment se positionnent certains EPCI de la région sur ces axes. La démarche ne vise pas à stigmatiser ces EPCI, mais bien à faciliter la compréhension de l'analyse.

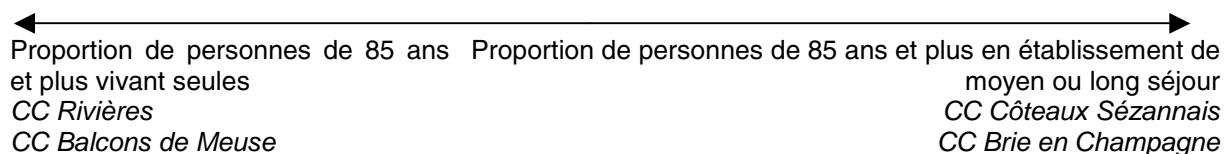
AXE 1 : il contraste les EPCI selon l'intensité de la pauvreté.

Les EPCI confrontés à une pauvreté intense sont opposés aux EPCI épargnés par la pauvreté.



AXE 2 : il contraste les EPCI selon le mode vie des personnes de 85 ans et plus.

Les EPCI qui comptent une part élevée de personnes de 85 ans et plus vivant seules sont opposés à ceux qui disposent d'établissement accueillant des personnes âgées en moyen ou long séjour.



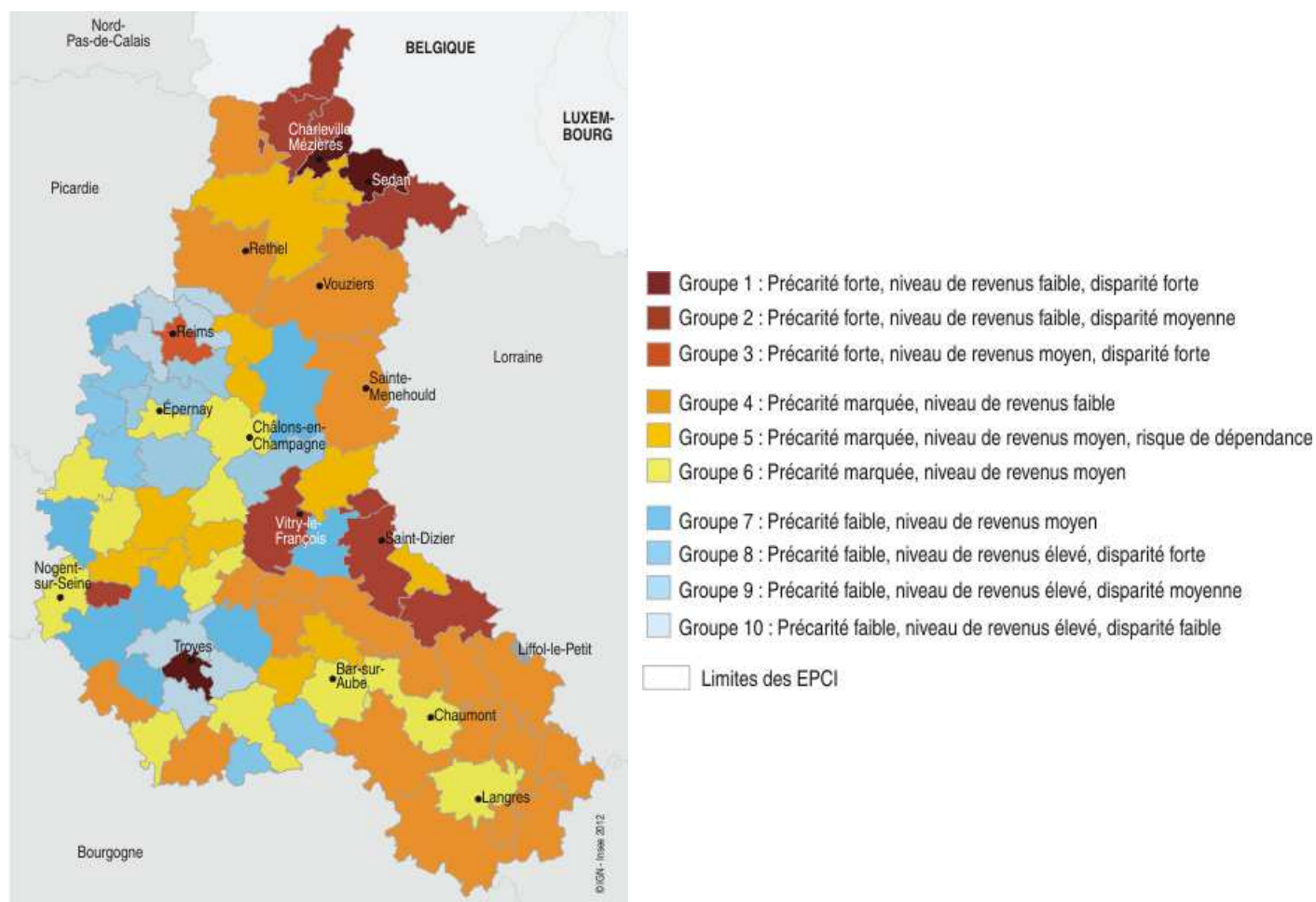
Les dix profils d'EPCI fondés sur la pauvreté-précarité

Chacun des axes d'analyse précédemment décrits présente la situation relative des EPCI les uns par rapport aux autres, sur une dimension particulière. Il suffit alors de croiser les informations apportées par ces axes pour regrouper les EPCI présentant de grandes caractéristiques communes. En découlent des profils d'EPCI, détaillés dans la suite de cette étude. De 81 EPCI, la méthode aboutit ainsi à 10 groupes.

Ces regroupements sont obtenus par la méthode statistique de la classification ascendante hiérarchique (ACH) : à partir des « coordonnées » de chaque EPCI sur les quatre axes, les procédures statistiques permettent de rapprocher les EPCI semblables deux à deux, de façon itérative et automatique.

Il est important, pour le pilotage des politiques publiques, d'identifier plus finement les territoires les plus confrontés à la précarité. Les caractéristiques du marché du travail et les situations de précarité ne sont pas uniformes sur l'ensemble du territoire champardennais. L'analyse des indicateurs sociaux permet de classer les 81 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en dix groupes. Les trois groupes d'EPCI les plus défavorisés rassemblent 48,2 % de la population régionale soit près de 645 000 personnes et 63,3 % des champardennais appartenant à des ménages à bas revenus (123 300 personnes). Les situations de précarité sont particulièrement présentes dans les EPCI organisés autour des grandes communes champardennaises (Charleville-Mézières, Sedan, Troyes et Reims), mais aussi dans des EPCI plus ruraux et industriels.

Dix groupes d'EPCI selon leurs caractéristiques sociales



Note : La commune de Liffol-le-Petit n'appartient à aucun EPCI de Champagne-Ardenne

Sources : Insee, recensement de la population 2009, revenus disponibles localisés 2009 - Caf 2010 - Pôle emploi 2010

Indicateurs sociaux des groupes d'EPCI à précarité forte

Indicateurs	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Champagne-Ardenne
Nombre d'EPCI	3	9	1	81
Population (en nombre, au 1 ^{er} janvier 2009)	244 000	184 000	217 000	1 338 000
Population à bas revenus (en nombre, en 2010)	52 900	33 800	36 600	195 000
Revenu fiscal médian (en euros, en 2009)	16 000	15 600	17 800	17 400
Proportion d'enfants appartenant à un ménage à bas revenu (en %, en 2010)	28,6	30,2	20,2	21,3
Proportion de personnes bénéficiaires des minima sociaux (en %, en 2010)	8,5	11,0	7,1	6,6
Proportion de personnes de plus de 65 ans bénéficiaires du minimum vieillesse (en %, en 2010)	3,1	4,5	4,0	2,9
Proportion de jeunes de 18 à 24 ans non insérés (en %, en 2010)	22,7	29,6	13,2	19,7

Note : les valeurs indiquées correspondent aux moyennes des EPCI du groupe. La typologie réalisée rassemble, dans un même groupe, des EPCI aux caractéristiques proches pour l'ensemble des indicateurs sociaux. Néanmoins, un EPCI peut, pour quelques indicateurs, s'éloigner de la moyenne du groupe.

Sources : Insee, recensement de la population 2009, revenus disponibles localisés 2009 - Caf 2010 - Pôle emploi 2010

Un quart de la population à bas revenu dans trois EPCI urbains

Composition du groupe 1 : Précarité forte, niveau de revenus faible, disparité forte

	Population 2009
CA Cœur d'Ardenne	70 410
CA Grand Troyes	130 095
CC Pays Sedanais	43 252
Ensemble	243 757

Source : Insee, recensement de la population 2009

Trois EPCI urbains et densément peuplés, Cœur d'Ardenne, Pays Sedanais et Grand Troyes, constituent le groupe 1. Dans ces trois communautés vivent 18,2 % de la population champardennaise et 27,1 % des personnes appartenant à des ménages à bas revenus résidant dans la région. Le revenu fiscal médian par unité de consommation (UC) est inférieur d'au moins 1 000 € à celui de la région avec une différence plus nette pour la communauté de communes du pays sedanais (15 100 € contre

17 400 € pour la région). La disparité des revenus est particulièrement forte du fait de la présence de quartiers résidentiels aisés et de quartiers en grande difficulté. Le ratio entre le niveau de revenu par unité de consommation des 10 % des habitants les plus aisés de ces EPCI et le niveau de revenu des 10 % les plus modestes dépasse 7,6 (contre 5,3 pour l'ensemble de la région). La fragilité du marché du travail est très prégnante : le taux de chômage est, dans ces EPCI, de trois points supérieur à celui de la région. Dans ces territoires, les autres indicateurs sociaux sont largement supérieurs à la moyenne régionale et la précarité touche tous les âges. Plus d'un enfant sur quatre vit dans un ménage à bas revenu (jusqu'à un sur trois dans la communauté d'agglomération de Cœur d'Ardenne) et une personne de 15 à 64 ans sur dix est bénéficiaire des minima sociaux, contre une sur quinze dans la région. Soumise à des conditions de ressources inférieures au seuil de bas revenus, la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) est attribuée à 13,0 % des moins de 65 ans, contre 7,2 % dans la région.

Des territoires ruraux et industriels à forte précarité

Composition du groupe 2 : Précarité forte, niveau de revenus faible, disparité moyenne

	Population 2009
CC Ardenne, rives de Meuse	21 328
CC Marne Rognon Canton de Poissons	11 256
CC Meuse et Semoy	13 339
CC Portes de Romilly-sur-Seine	17 867
CC Région de Revin et Rocroi	23 570
CC Saint-Dizier Der et Perthois	45 218
CC Saulx et Bruxenelle	5 660
CC Trois cantons	20 427
CC Vitry-le-François	25 512
Ensemble	184 177

Source : Insee, recensement de la population 2009

Le deuxième groupe englobe des EPCI situés dans le nord des Ardennes (Communautés de communes (CC) Ardenne rives de Meuse, Région de Revin et Rocroi, Meuse et Semoy, Trois cantons), dans le nord de la Haute-Marne ou au sud-est de la Marne (CC Marne Rognon Canton de Poissons, Saint-Dizier Der et Perthois, Saulx et Bruxenelle, Vitry-le-François) et au nord de l'Aube (CC Portes de Romilly-sur-Seine). Ces EPCI regroupent 13,8 % de la population régionale et 17,4 % des personnes appartenant à des ménages à bas revenus résidant en Champagne-Ardenne. Le revenu fiscal médian par unité de consommation de ces communautés de

communes est nettement inférieur à celui de la région. La proportion d'enfants appartenant à un ménage à bas revenu est élevée et la part des bénéficiaires des minima sociaux parmi les 15-64 ans est importante. Ces EPCI se distinguent par une disparité des revenus plus faible que celle de la région, et par une plus forte présence des ménages d'ouvriers ou d'employés (63,5 % contre 55,6 % dans la région). Ils se différencient aussi par une plus forte vulnérabilité des jeunes avec 29,6 % des 18-24 ans non insérés, contre 19,7 % dans la région.

La communauté d'agglomération de Reims n'est pas épargnée

**Composition du groupe 3 :
Précarité forte, niveau de revenus moyen, disparité forte**

CA Reims

Source : Insee, recensement de la population 2009

Population 2009
217 343

De part sa spécificité, la communauté d'agglomération de Reims constitue à elle seule le dernier groupe d'EPCI à précarité forte (groupe 3). Dans cette communauté, le revenu fiscal médian par unité de consommation est très légèrement supérieur à celui de la région (17 800 € contre 17 400 €). Cependant, la population de cet EPCI est très hétérogène et les

situations de précarité y sont nombreuses. Dans la communauté d'agglomération de Reims résident 16,2 % de la population régionale et 18,8 % des personnes appartenant à des ménages champardennais à bas revenus. La plupart des indicateurs sociaux sont supérieurs à ceux de la région. Ainsi, 14,3 % des enfants appartiennent à une famille sans actif occupé contre 11,5 % au niveau régional. Le taux de bénéficiaires du minimum vieillesse est de 4,0 % contre 2,9 % dans la région et celui des bénéficiaires de la CMUC de 9,1 % contre 7,2 %. Accueillant le pôle universitaire régional, cet EPCI se distingue par sa faible proportion de jeunes non insérés, 13,2 % au regard des 19,7 % pour la région.

Indicateurs sociaux des groupes d'EPCI à précarité marquée

Indicateurs	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Champagne-Ardenne
Nombre d'EPCI	20	11	11	81
Population (en nombre, au 1 ^{er} janvier 2009)	166 000	87 000	232 000	1 338 000
Population à bas revenus (en nombre, en 2010)	19 400	9 600	29 800	195 000
Revenu fiscal médian (en euros, en 2009)	16 400	17 300	18 200	17 400
Proportion d'enfants appartenant à un ménage à bas revenu (en %, en 2010)	19,9	17,3	19,4	21,3
Proportion de jeunes de 18 à 24 ans non insérés (en %, en 2010)	22,7	22,0	22,2	19,7
Proportion de jeunes non diplômés (en %, en 2010)	20,0	19,1	22,1	22,4

Note : les valeurs indiquées correspondent aux moyennes des EPCI du groupe. La typologie réalisée rassemble, dans un même groupe, des EPCI aux caractéristiques proches pour l'ensemble des indicateurs sociaux. Néanmoins, un EPCI peut, pour quelques indicateurs, s'éloigner de la moyenne du groupe.

Sources : Insee, recensement de la population 2009, revenus disponibles localisés 2009 - Caf 2010 - Pôle emploi 2010

Composition du groupe 4 :

Précarité marquée, niveau de revenus faible

Population 2009

CC Argonne Ardennaise	18 065
CC Argonne Champenoise	12 526
CC Auberive Vingeanne Montsaigeonnais	8 515
CC Bassigny	4 838
CC Bassin Nogentais	8 628
CC Bassin de Bologne Vignory Froncles	6 283
CC Briennois	8 178
CC Canton de Saint-Blin Bourmontais	6 880
CC Chaourçois	4 876
CC Chavangeois	1 987
CC Pays Der Doulevant	7 991
CC Pays Vannier Amance et Laferté	6 251
CC Pays d'Othe Aixois	6 570
CC Pays de Chalindrey	5 241
CC Région de Bourbonne-les-Bains	4 925
CC Région de Ramerupt	2 272
CC Région de Reithel	28 798
CC Région de Signy-le-Petit	10 016
CC Trois Forêts	8 093
CC Vallée du Rognon	4 880

Ensemble 165 813

Composition du groupe 5 :

Précarité marquée, niveau de revenus moyen, risque de dépendance

Population 2009

CC Balcons de Meuse	12 583
CC Crêtes préardennaises	21 508
CC Heiltz-le-Maurupt Vitry-en-Perthois	7 728
CC Nord de l'Aube	2 876
CC Pays d'Anglure	6 872
CC Plancy-l'Abbaye	2 152
CC Rives de la Suippe	5 509
CC Rivières	5 178
CC Région de Mourmelon	8 189
CC Sud Marnais	6 106
CC Vallée de la Marne	8 442

Ensemble 87 143

Composition du groupe 6 :

Précarité marquée, niveau de revenus moyen

Population 2009

CA Châlons-en-Champagne	71 688
CC Barséquanais	13 684
CC Brie en Champagne	7 287
CC Côteaux Sézannais	9 663
CC Epernay	39 293
CC Etoile Langres Neuilly Evêque	17 114
CC Nogentais	16 463
CC Pays Chaumontais	32 341
CC Région d'Arcis-sur-Aube	6 452
CC Région de Bar-sur-Aube	12 283
CC Val d'Armance	5 805

Ensemble 232 073

Source : Insee, recensement de la population 2009

Une moindre précarité mais des fragilités dans la moitié des EPCI

Les trois ensembles d'EPCI suivants (groupes 4, 5 et 6) rassemblent 36,3 % de la population champardennaise et 30,2 % des personnes appartenant à des ménages à bas revenus. Ils couvrent une grande partie de la Haute-Marne, les deux tiers du territoire ardennais, une grande partie des EPCI situés à la limite départementale de l'Aube et plusieurs EPCI du sud et de l'ouest de la Marne. La plupart de leurs indicateurs sociaux se situe légèrement en dessous de la moyenne régionale mais ces groupes d'EPCI présentent tout de même des fragilités. Une vulnérabilité commune à ces trois groupes concerne les jeunes. Dans ces EPCI, plus d'un enfant sur six appartient à un ménage à bas revenu. Les jeunes adultes ont également plus de difficultés à s'insérer dans le monde du travail qu'au niveau régional. Plus d'un jeune de 18 à 24 ans sur cinq n'est pas inséré et la part des jeunes non diplômés est importante (jeunes de 20 à 24 ans ayant terminé leurs études et non titulaires, au minimum, d'un CAP ou d'un BEP). Le niveau de revenu médian par unité de consommation du groupe 4 est inférieur de 1 000 € à celui de la région (16 400 €) alors que celui des groupes 5 et 6 se situe autour ou légèrement au-dessus (respectivement 17 300 et 18 200 €). Des EPCI du groupe 5 ne possèdent pas de structure d'accueil pour personnes âgées et, de ce fait, 62,2 % des personnes de plus de 85 ans vivent seules. Cette proportion peut être un indicateur des risques potentiels de dépendance, notamment si les collectivités ne mettent pas en place de politique volontariste pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées. Des EPCI plus urbains, organisés autour des communes de Châlons-en-Champagne, d'Épernay, de Chaumont, de Nogent-sur-Seine, de Langres, présentent des populations plus hétérogènes. Si le niveau de revenu y est plus élevé que la moyenne régionale, les situations de précarité y sont nombreuses. Ainsi, 5,6 % des personnes de 15 à 64 ans, résidant dans ces EPCI, perçoivent des minima

sociaux et 2,8 % des personnes de plus de 65 ans, reçoivent le minimum vieillesse.

Indicateurs sociaux des groupes d'EPCI à précarité faible

Indicateurs	Groupe 7	Groupe 8	Groupe 9	Groupe 10	Champagne-Ardenne
Nombre d'EPCI	9	5	5	7	81
Population (en nombre, au 1 ^{er} janvier 2009)	65 000	25 000	48 000	70 000	1 338 000
Population à bas revenus (en nombre, en 2010)	5 700	1 500	2 000	3 600	195 000
Revenu fiscal médian (en euros, en 2009)	18 500	20 200	22 000	21 700	17 400
Proportion d'enfants appartenant à un ménage à bas revenu (en %, en 2010)	14,0	10,3	6,8	7,8	21,3
Proportion de personnes bénéficiaires des minima sociaux (en %, en 2010)	3,1	2,3	1,5	1,9	6,6
Taux d'emploi des femmes (en %, en 2009)	63,0	67,3	68,9	66,1	57,6

Note : les valeurs indiquées correspondent aux moyennes des EPCI du groupe. La typologie réalisée rassemble, dans un même groupe, des EPCI aux caractéristiques proches pour l'ensemble des indicateurs sociaux. Néanmoins, un EPCI peut, pour quelques indicateurs, s'éloigner de la moyenne du groupe.

Sources : Insee, recensement de la population 2009, revenus disponibles localisés 2009 - Caf 2010 - Pôle emploi 2010

Composition du groupe 7 :

Précarité faible, niveau de revenus moyen

	Population 2009
CC Fismes Ardre et Vesle	12 685
CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne	6 530
CC Orvin et Ardusson	8 171
CC Portes de Champagne	5 106
CC Portes du Pays d'Othe	5 493
CC Seine Fontaine Beauregard	7 596
CC Soulaines-Dhuys	2 681
CC St Rémy-en-Bouzemont Thiéblemont-Faremont	5 648
CC Suippes Courtisols	10 610
Ensemble	64 520

Composition du groupe 8 :

Précarité faible, niveau de revenus élevé, disparité forte

	Population 2009
CC Arce et Ource	3 524
CC Brie des Etangs	4 025
CC Châtillon et Ville-en-Tardenois	5 579
CC Côteaux de la Marne	9 208
CC Région des Riceys	2 384
Ensemble	24 720

Composition du groupe 9 :

Précarité faible, niveau de revenus élevé, disparité moyenne

	Population 2009
CC Deux Vallées	5 816
CC Grande Vallée de la Marne	15 238
CC Sud Châlonnais	6 425
CC Vertus	10 440
CC Vesle Montagne de Reims	10 329
Ensemble	48 248

Composition du groupe 10 :

Précarité faible, niveau de revenus élevé, disparité faible

	Population 2009
CC Bouilly Mogne Aumont	7 853
CC Champagne Vesle	12 864
CC Cormicy Loivre Hermonville	8 530
CC Plaine de Bourgogne	9 899
CC Seine Barse	7 904
CC Seine Melda Côteaux	14 626
CC Vallée de la Suippe	8 138
Ensemble	69 814

Source : Insee, recensement de la population 2009

Des territoires aisés en périphérie des grandes villes de l'Aube et de la Marne

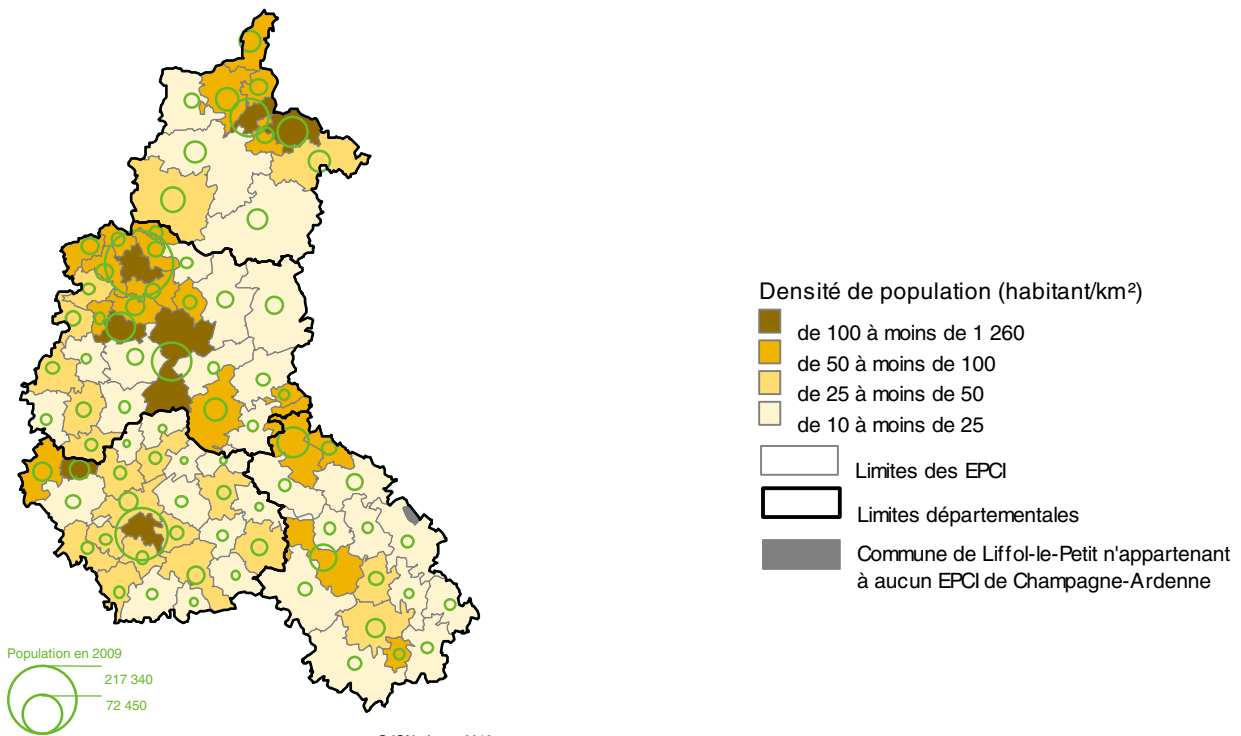
Les quatre derniers groupes d'EPCI (groupes 7, 8, 9 et 10) sont relativement épargnés par la précarité. Localisés en grande majorité en périphérie des grands pôles urbains de l'Aube et de la Marne, ils rassemblent 15,5 % de la population régionale et 6,5 % des personnes appartenant à des ménages à bas revenus. Dans ces territoires, les indicateurs de précarité se situent bien au-dessous de la moyenne régionale. La proportion d'enfants appartenant à des ménages à bas revenu est de 7 à 14 points inférieure à celle de la région, la proportion de personnes percevant des minima sociaux étant au moins deux fois moindre, ainsi que celle de 65 ans ou plus bénéficiaires du minimum vieillesse. Le taux de chômage de ces EPCI est bien inférieur à celui de la région et le taux d'emploi des femmes est de 5 à 11 points supérieur à celui de la région. Les familles dont les deux parents travaillent sont plus nombreuses et les revenus par ménage plus importants. Le revenu fiscal médian par unité de consommation du groupe 7 (18 500 €) est plus conséquent que celui de la région. Cependant, certains EPCI présentent tout de même des fragilités. Dans la communauté de communes de Fismes, Ardre et Vesle, un jeune de 18 à 24 ans sur quatre n'est pas inséré dans le monde du travail. Dans celle de Portes de Champagne, le risque de dépendance des personnes âgées existe, 62,2 % des plus de 85 ans vivant seules. Les inégalités au sein du groupe 8 sont importantes, surtout dans l'EPCI de l'Arce et de l'Ource et celui de la région des Riceys. Le revenu fiscal médian par unité de consommation au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches y est neuf fois plus élevé que celui en dessous duquel

se situent les 10 % les plus pauvres, ratio le plus important de la région. Le revenu fiscal par unité de consommation des EPCI viticoles et périurbains des groupes 9 et 10 avoisine les 22 000 € et les inégalités y sont faibles ou moyennes. L'homogénéité de la population de ces deux groupes explique la très faible part

de personnes en situation de précarité : moins de 2 % des 15-64 ans perçoivent des minima sociaux et moins de 1 % des personnes âgées bénéficie du minimum vieillesse.

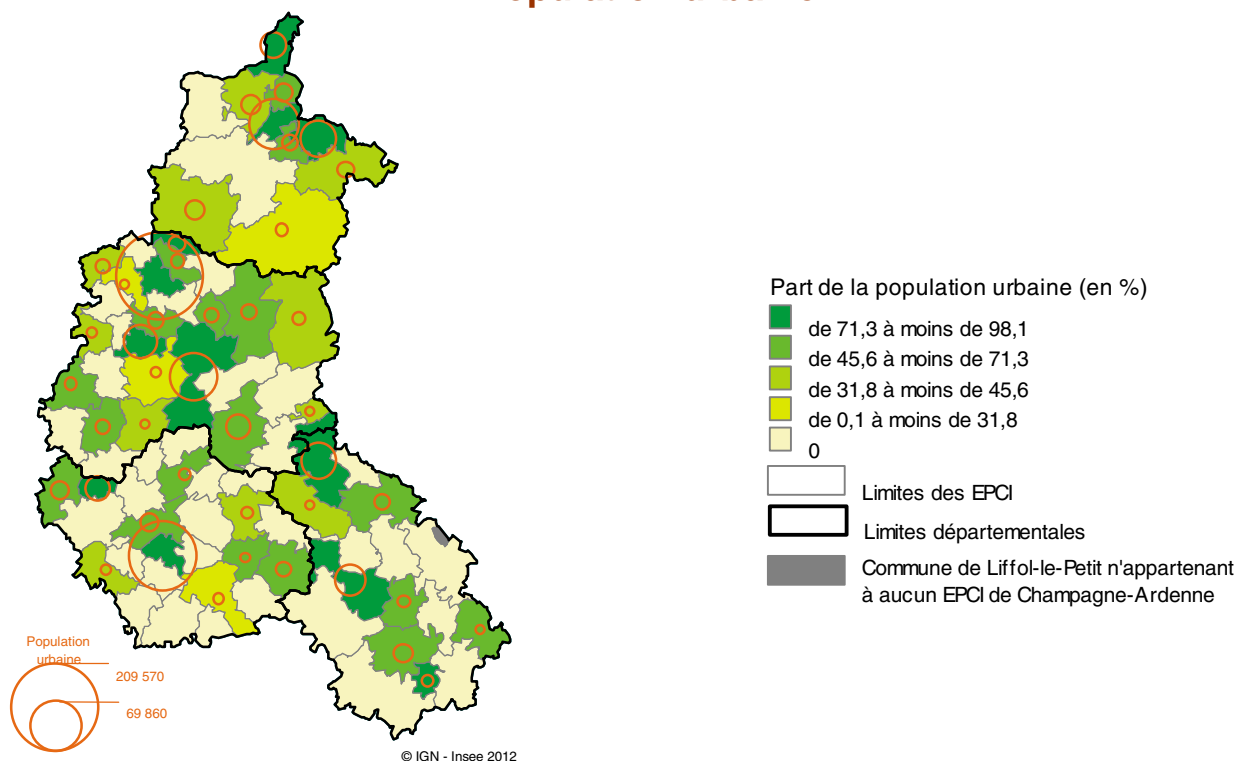
CARTOGRAPHIE DES INDICATEURS DE CONTEXTE DANS LES EPCI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Population et densité



Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale

Population urbaine



Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale

La **population urbaine** est égale à la population vivant dans les unités urbaines (géographie 2010). La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Indice de vieillissement

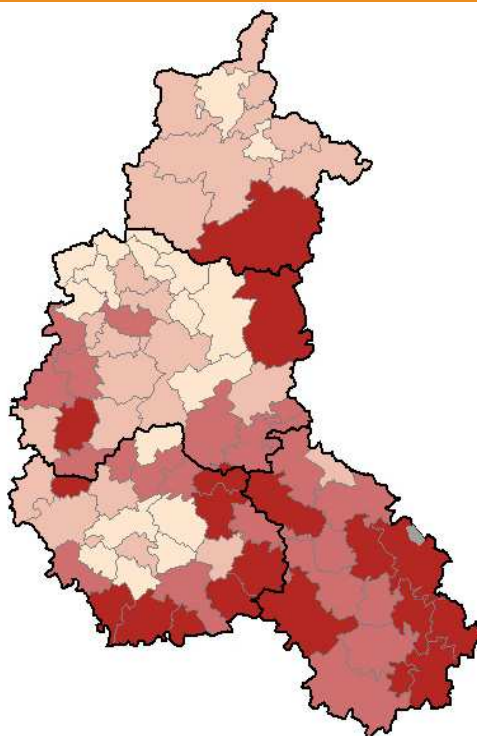
Indice de vieillissement

- de 90,9 à moins de 172,4
- de 73,7 à moins de 90,9
- de 59,6 à moins de 73,7
- de 34,2 à moins de 59,6

Limites des EPCI

Limites départementales

Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne



© IGN - Insee 2012

Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale

L'indice de vieillissement est le nombre de personnes de 65 ans ou plus rapporté au nombre de jeunes de moins de 20 ans.

Proportion de personnes de 80 ans ou plus

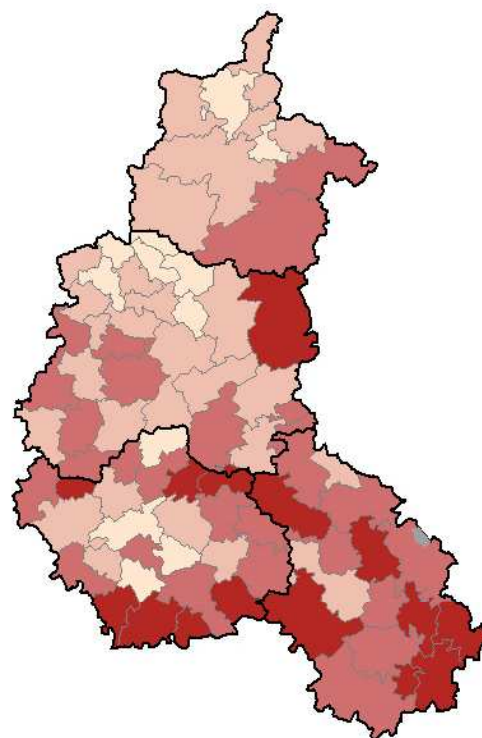
Part des personnes de 80 ans ou plus (en %)

- de 6,9 à moins de 10,8
- de 5,4 à moins de 6,9
- de 4,1 à moins de 5,4
- de 2,6 à moins de 4,1

Limites des EPCI

Limites départementales

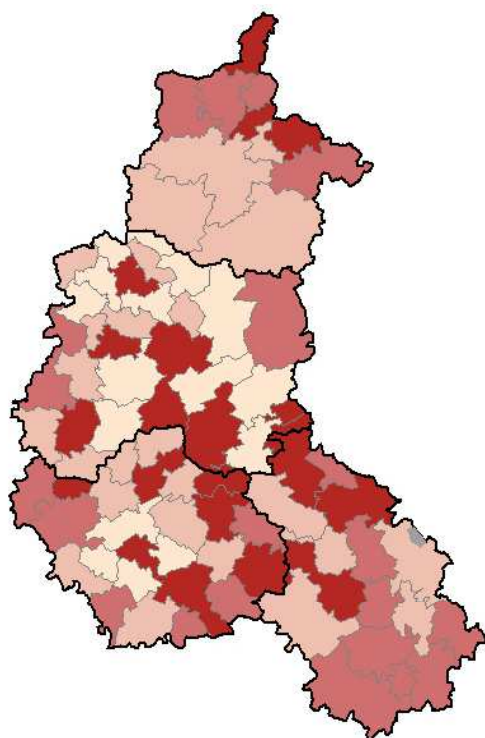
Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne



© IGN - Insee 2012

Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale

Proportion de familles monoparentales



Part de familles monoparentales (en %)

- de 22,8 à moins de 33,8
- de 18,7 à moins de 22,8
- de 14,9 à moins de 18,7
- de 8,8 à moins de 14,9

Limites des EPCI

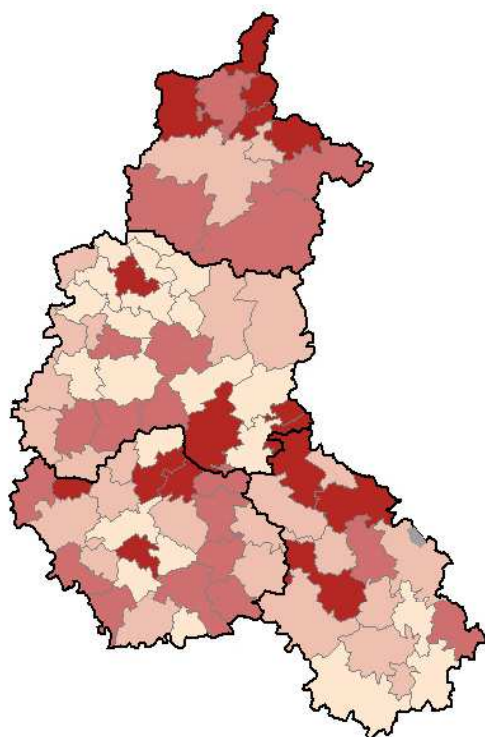
Limites départementales

Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne

© IGN - Insee 2012

Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation complémentaire

Proportion d'enfants appartenant à une famille sans actif occupé



Part d'enfants appartenant à une famille sans actif occupé (en %)

- de 12,5 à moins de 22,7
- de 8,2 à moins de 12,5
- de 4,2 à moins de 8,2
- 0,5 à moins de 4,2

Limites des EPCI

Limites départementales

Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne

© IGN - Insee 2012

Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation complémentaire

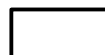
Part des ménages dont la personne de référence est employé ou ouvrier

Part des ménages dont la personne de référence est employé ou ouvrier (en %)

- de 61,2 à moins de 74,4
- de 52,9 à moins de 61,2
- de 43,6 à moins de 52,9
- de 29,0 à moins de 43,6



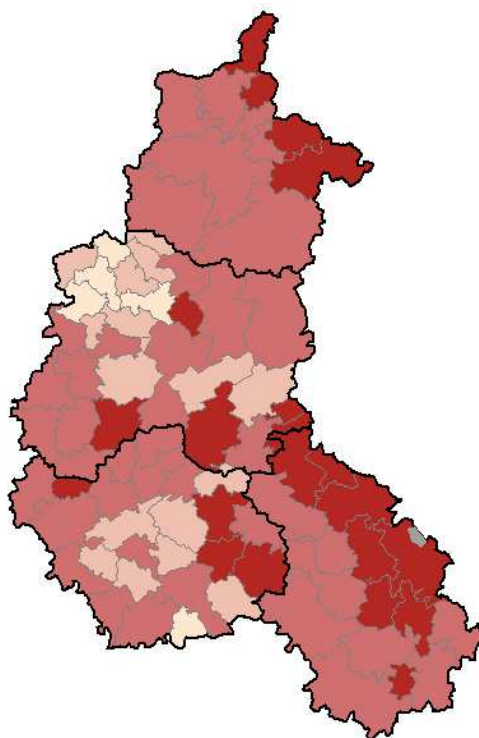
Limites des EPCI



Limites départementales



Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne



© IGN - Insee 2012

Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation complémentaire

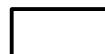
Proportion d'immigrés

Part d'immigrés (en %)

- de 5,3 à moins de 14,0
- de 2,7 à moins de 5,3
- de 1,9 à moins de 2,7
- de 1,1 à moins de 1,9



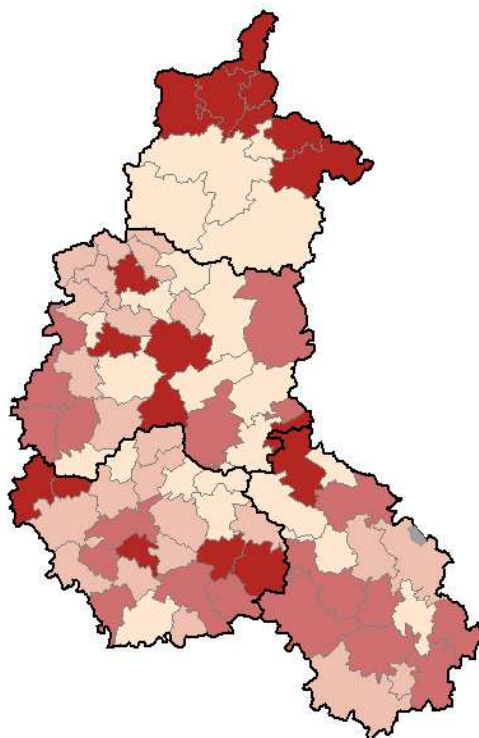
Limites des EPCI



Limites départementales



Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne

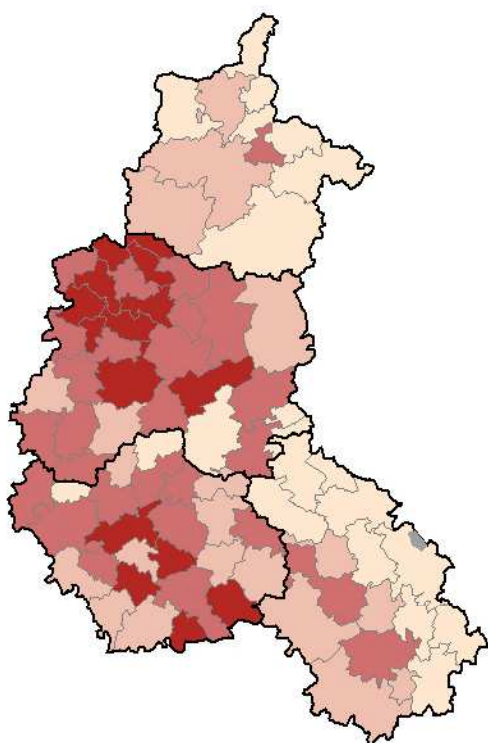


© IGN - Insee 2012

Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale

Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

Revenu fiscal médian par unité de consommation



Revenu fiscal médian par unité de consommation (en euros)

- de 19 833 à moins de 25 300
- de 17 353 à moins de 19 833
- de 16 316 à moins de 17 353
- de 14 682 à moins de 16 316

□ Limites des EPCI

□ Limites départementales

■ Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne

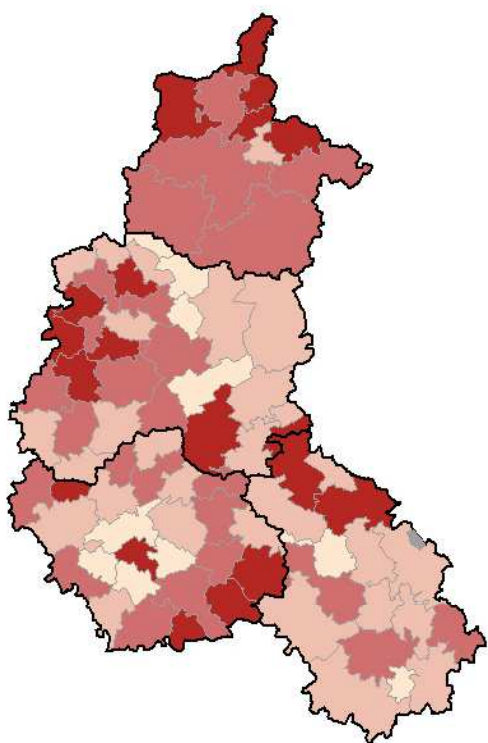
Source : Insee, revenus fiscaux localisés 2009

© IGN - Insee 2012

Le revenu médian par unité de consommation (UC) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC annuel inférieur à cette valeur et l'autre moitié déclare un revenu par UC annuel supérieur. Le nombre d'unités de consommation du ménage est calculé à partir de l'échelle suivante :

- 1 pour la personne responsable de la famille,
- 0,5 pour toute autre personne âgée de 14 ans et plus,
- 0,3 par enfant de moins de 14 ans.

Distribution des revenus fiscaux



Distribution des revenus fiscaux

- de 5,2 à moins de 9,7
- de 4,4 à moins de 5,2
- de 3,6 à moins de 4,4
- moins de 3,6

□ Limites des EPCI

□ Limites départementales

■ Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne

Source : Insee, revenus fiscaux localisés 2009

© IGN - Insee 2012

Le rapport interdécile des revenus fiscaux D9/D1 rapporte le revenu fiscal par unité de consommation au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches (neuvième décile ou D9) au niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % les plus pauvres (premier décile ou D1).

Part de familles dont un seul parent travaille parmi les ménages ouvriers ou employés

Part de familles dont un seul parent travaille parmi les ménages ouvriers ou employés (en %)

■ de 30,6 à moins de 42,4

■ de 25,9 à moins de 30,6

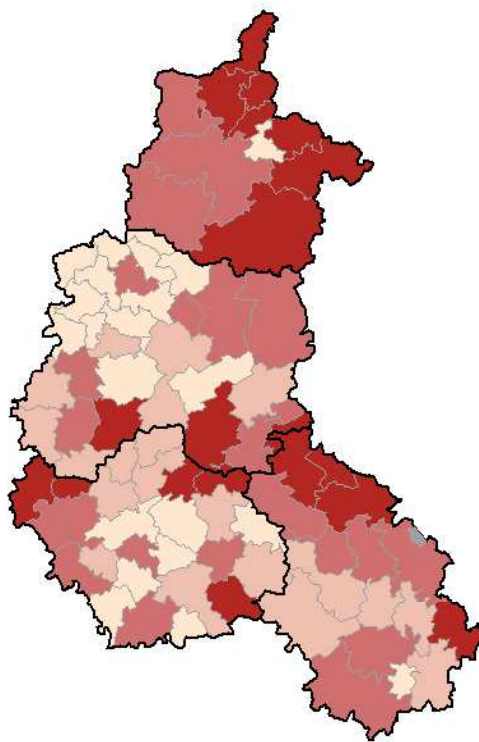
■ de 20,1 à moins de 25,9

■ moins de 20,1

□ Limites des EPCI

□ Limites départementales

■ Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne

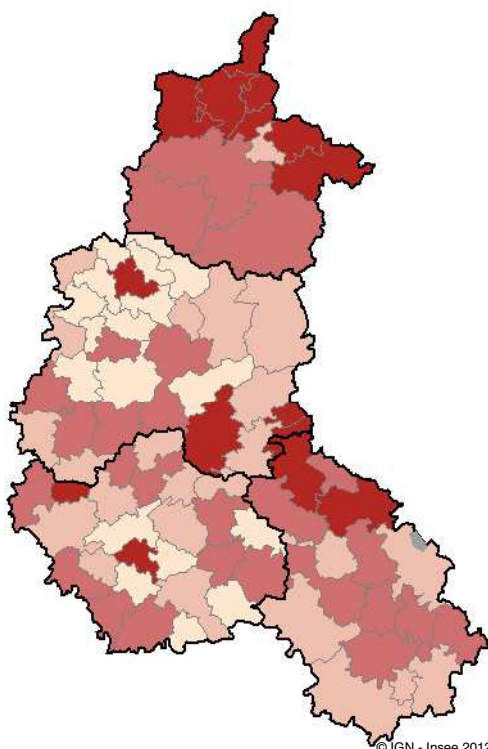


© IGN - Insee 2012

Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation complémentaire

**CARTOGRAPHIE DES INDICATEURS DE PAUVRETÉ
ET DE PRÉCARITÉ DANS LES EPCI DE
CHAMPAGNE-ARDENNE**

Part de personnes appartenant à un ménage à bas revenus



Part de personnes appartenant à un ménage à bas revenus (en %)

- de 20,1 à moins de 31,8
- de 13,9 à moins de 20,1
- de 9,5 à moins de 13,9
- de 3,8 à moins de 9,5

Limites des EPCI

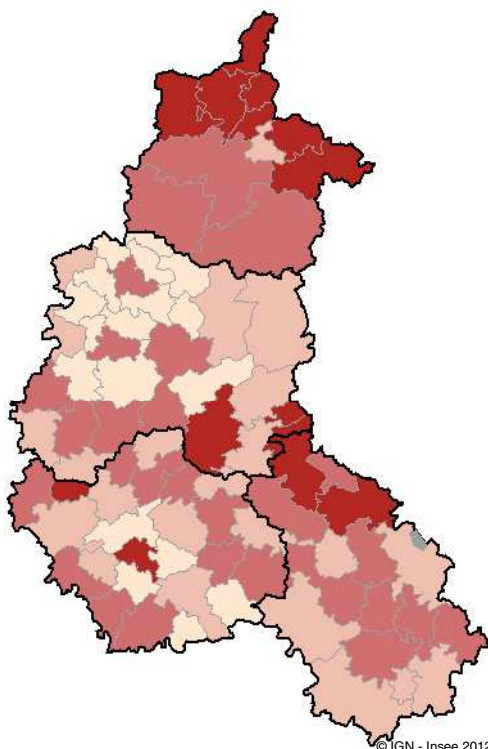
Limites départementales

Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne

Un ménage à bas revenu a un revenu par unité de consommation (UC) inférieur au seuil de bas revenus. Ce seuil correspond à 60% de la médiane des revenus par UC avant impôt observés au niveau national. Sur l'année de revenus 2009, il s'établit à 956 euros par UC et par mois.

Sources : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale - Caisse d'allocations familiales 2010

Part d'enfants appartenant à un ménage à bas revenus



Part d'enfants appartenant à un ménage à bas revenus (en %)

- de 24,5 à moins de 34,8
- de 17,7 à moins de 24,5
- de 11,7 à moins de 17,7
- de 4,9 à moins de 11,7

Limites des EPCI

Limites départementales

Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne

Sources : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale, Caisse d'allocations familiales 2010

Part de personnes bénéficiaires des minima sociaux

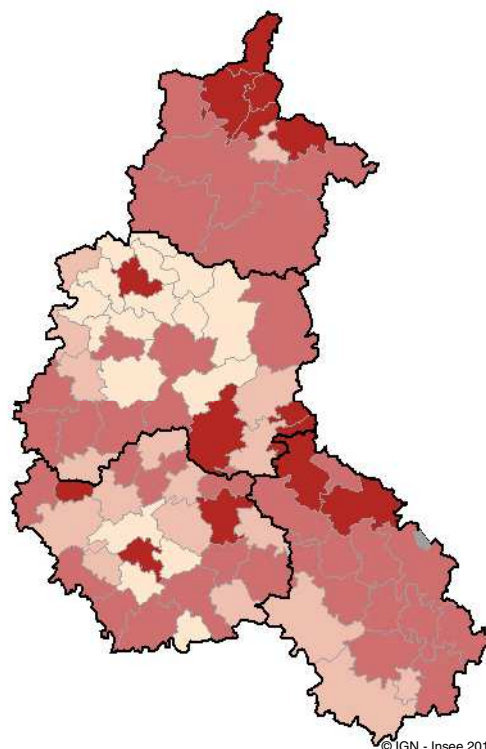
Part de personnes bénéficiaires des principaux minima sociaux (en %)

- de 6,9 à moins de 14,1
- de 4,1 à moins de 6,9
- de 2,5 à moins de 4,1
- de 0,9 à moins de 2,5

Limites des EPCI

Limites départementales

Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne



© IGN - Insee 2012

Les principaux minima sociaux : Revenu de solidarité active socle, Allocation adulte handicapé, Allocation de solidarité spécifique

Sources : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale, Caisse d'allocations familiales 2010, Pôle emploi 2010

Part de bénéficiaires du minimum vieillesse

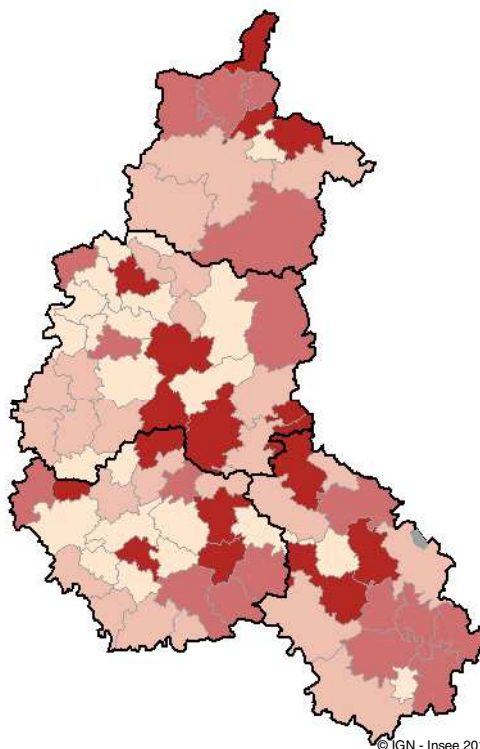
Part des bénéficiaires du minimum vieillesse (en %)

- de 2,9 à moins de 5,3
- de 2,1 à moins de 2,9
- de 1,3 à moins de 2,1
- de 0,4 à moins de 1,3

Limites des EPCI

Limites départementales

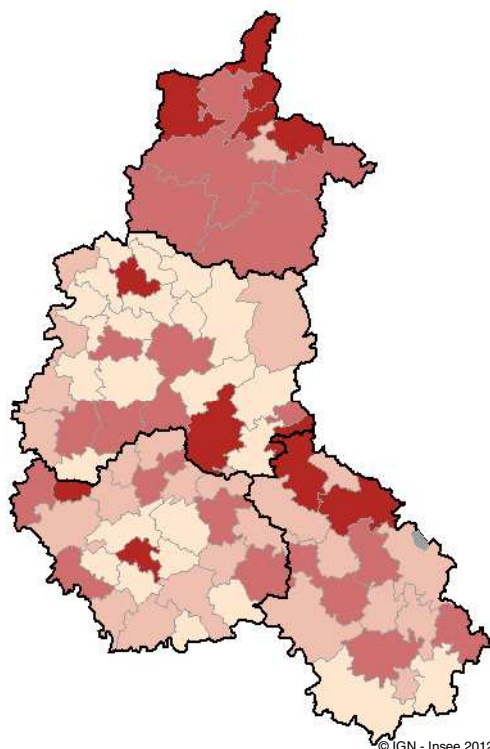
Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne



© IGN - Insee 2012

Sources : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale, Carsat 2010

Part de bénéficiaires de la CMU complémentaire

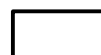


Part des bénéficiaires de la CMU complémentaire (en %)

- de 8,1 à moins de 14,4
- de 4,8 à moins de 8,1
- de 2,7 à moins de 4,8
- de 0,3 à moins de 2,7



Limites des EPCI



Limites départementales

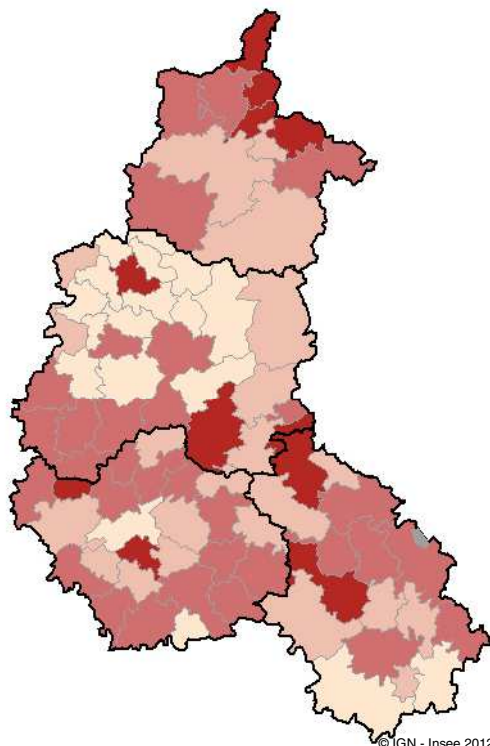


Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne

© IGN - Insee 2012

Sources : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale, CNAM 2010

Part des ménages dont la personne de référence est au chômage



Part des ménages dont la personne de référence est au chômage (en %)

- de 10,6 à moins de 15,8
- de 7,1 à moins de 10,6
- de 5,0 à moins de 7,1
- de 1,8 à moins de 5,0



Limites des EPCI



Limites départementales



Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne

© IGN - Insee 2012

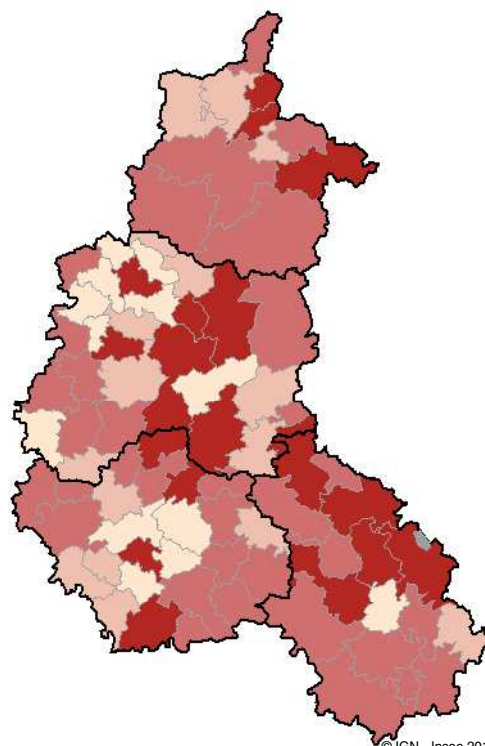
Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation complémentaire

Part des ménages dont la personne de référence est en emploi précaire

Part des ménages dont la personne de référence est en emploi précaire (en %)

- de 8,6 à moins de 16,7
- de 6,1 à moins de 8,6
- de 4,5 à moins de 6,1
- de 2,9 à moins de 4,5

- Limites des EPCI
- Limites départementales
- Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne



© IGN - Insee 2012

Un emploi précaire est un emploi en apprentissage, en contrat à durée déterminée, en intérim ou en contrat aidé

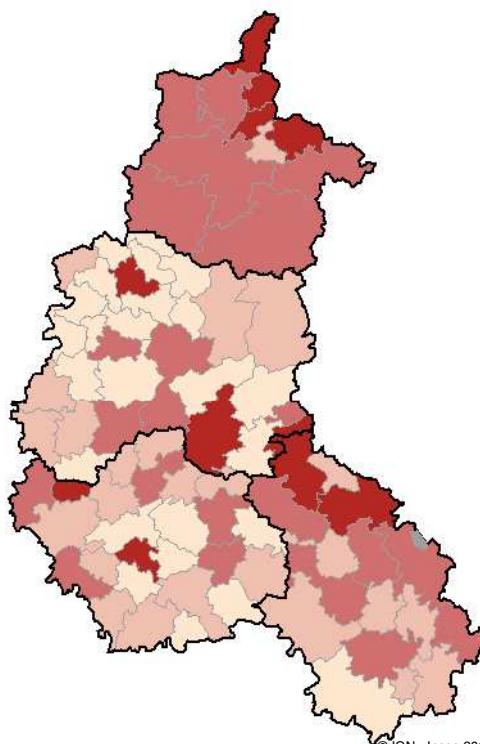
Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation complémentaire

Part de personnes appartenant à un ménage dont au moins 50 % des ressources sont composées de prestations sociales

Part des ménages dont au moins 50 % des ressources sont des prestations familiales (en %)

- de 13,9 à moins de 23,6
- de 8,6 à moins de 13,9
- de 5,4 à moins de 8,6
- de 1,5 à moins de 5,4

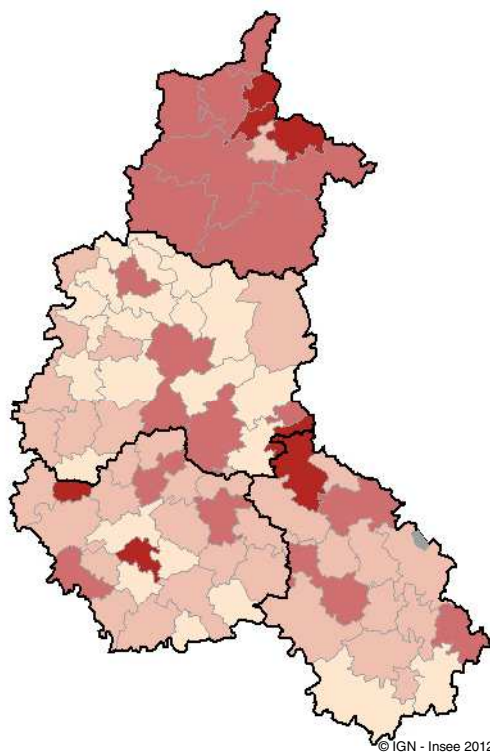
- Limites des EPCI
- Limites départementales
- Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne



© IGN - Insee 2012

Sources : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale, Caisse d'allocations familiales 2010

Part de bénéficiaires du RSA

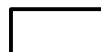


Part des bénéficiaires du RSA (en %)

- de 11,8 à moins de 16,3
- de 6,6 à moins de 11,8
- de 3,6 à moins de 6,6
- de 0,5 à moins de 3,6



Limites des EPCI



Limites départementales



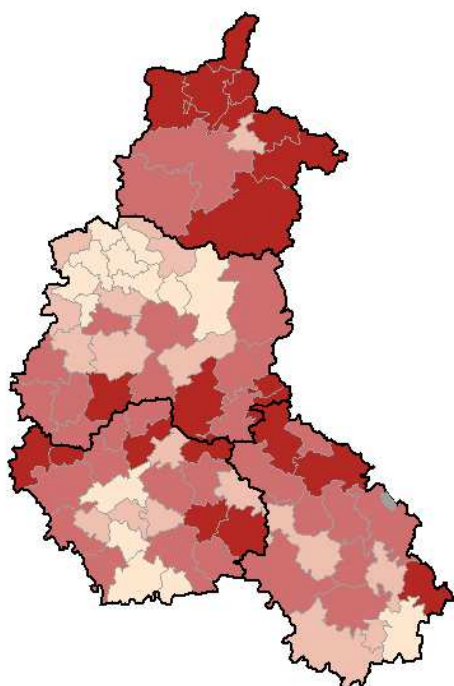
Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne

© IGN - Insee 2012

Sources : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale, Caisse d'allocations familiales 2010

**CARTOGRAPHIE DES INDICATEURS D'EMPLOI, DE
QUALIFICATION ET D'INSERTION DANS LES EPCI
DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

Part de jeunes de 18 à 24 ans non insérés



© IGN - Insee 2012

Part de jeunes de 18 à 24 ans non insérés (en %)

- de 25,8 à moins de 32,3
- de 20,7 à moins de 25,8
- de 14,9 à moins de 20,7
- de 9,4 à moins de 14,9

Limites des EPCI

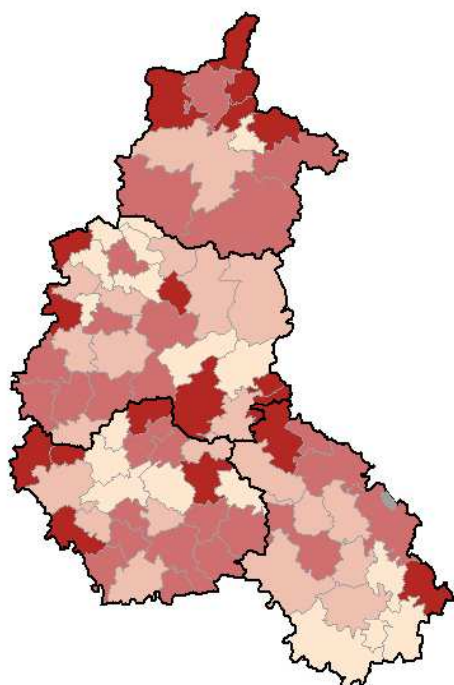
Limites départementales

Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne

Un jeune non inséré est une personne de 18 à 24 ans au chômage ou inactif, qui n'est pas en formation

Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale

Part de jeunes non diplômés



© IGN - Insee 2012

Part de jeunes non diplômés (en %)

- de 24,8 à moins de 37,8
- de 20,2 à moins de 24,8
- de 15,7 à moins de 20,2
- de 10,8 à moins de 15,7

Limites des EPCI

Limites départementales

Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne

Un jeune non diplômé est une personne de 20 à 24 ans ayant terminé ses études et non titulaire, au minimum, d'un CAP ou BEP

Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale

Taux d'emploi des femmes

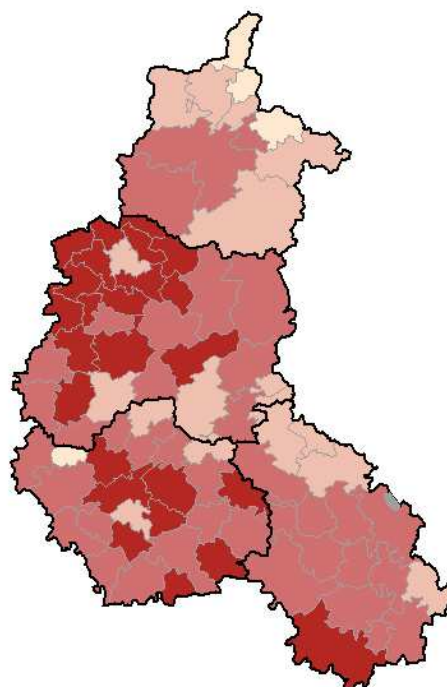
Taux d'emploi des femmes (en %)

- de 63,7 à moins de 72,0
- de 56,8 à moins de 63,7
- de 50,0 à moins de 56,8
- de 47,9 à moins de 50,0

Limites des EPCI

Limites départementales

Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne



© IGN - Insee 2012

Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale

Taux d'emploi des 55-64 ans

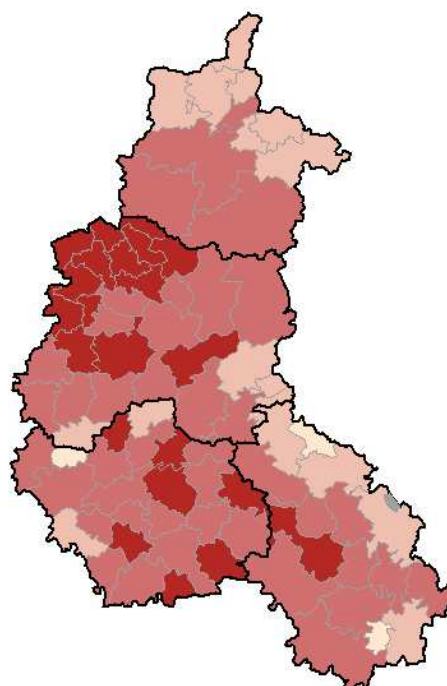
Taux d'emploi des 55-64 ans (en %)

- de 39,4 à moins de 47,9
- de 33,8 à moins de 39,4
- de 27,8 à moins de 33,8
- de 24,5 à moins de 27,8

Limites des EPCI

Limites départementales

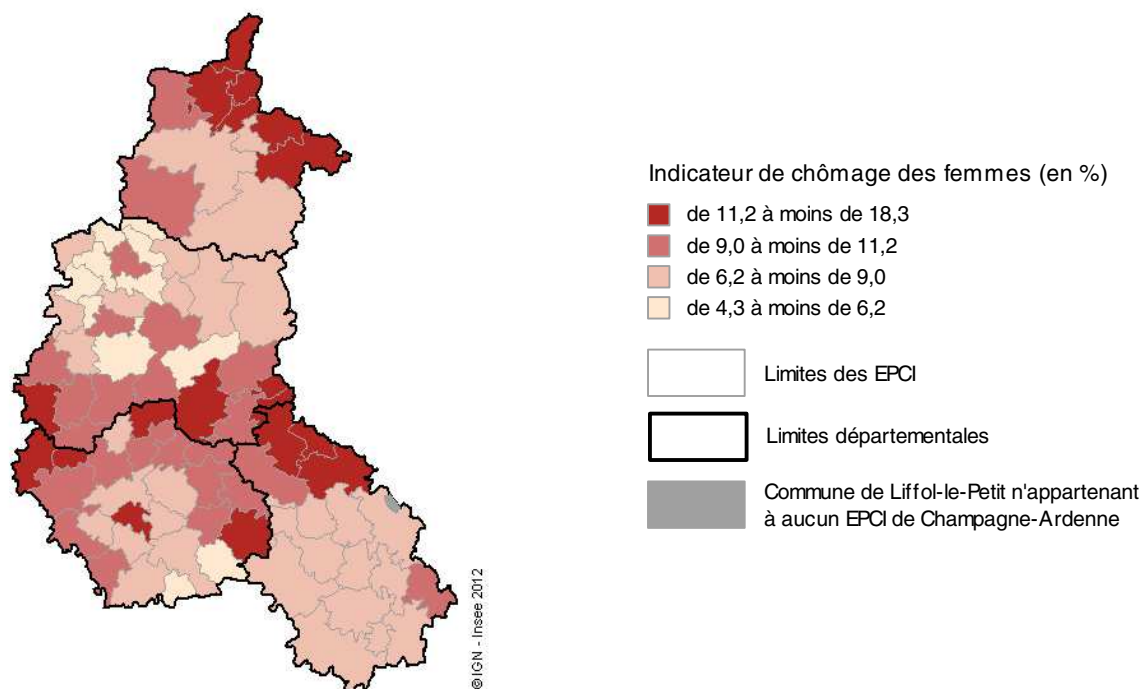
Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne



© IGN - Insee 2012

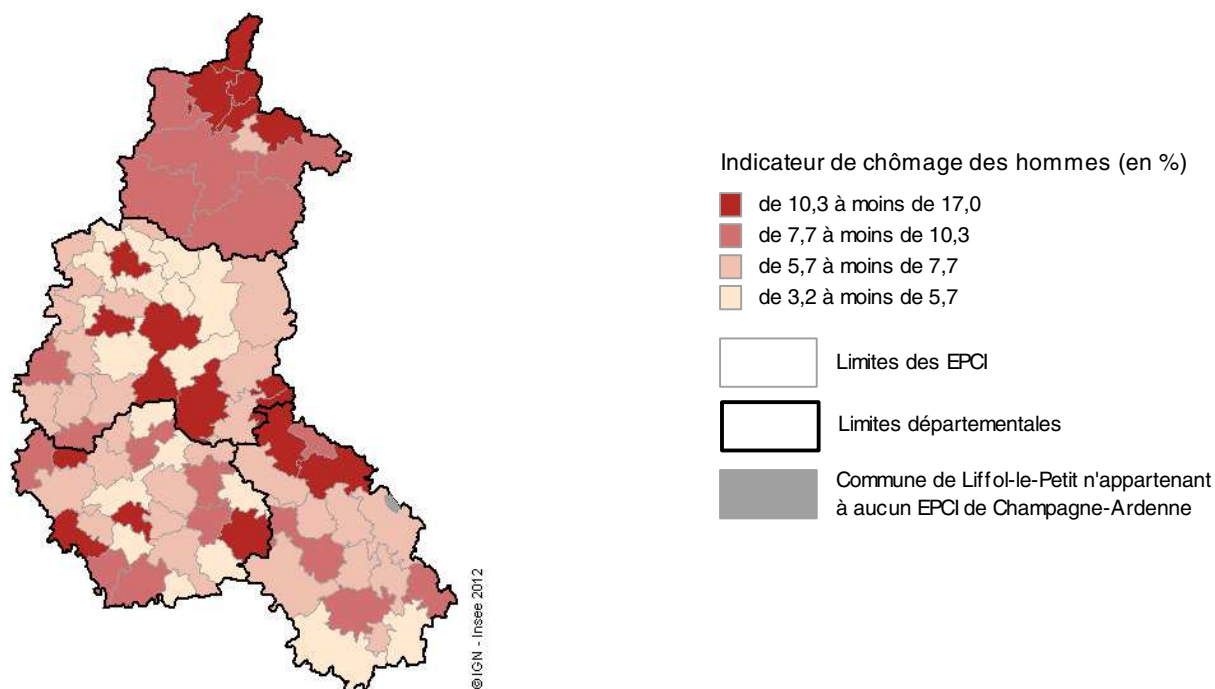
Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale

Indicateur de chômage des femmes



Sources : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale, Pôle emploi 2011

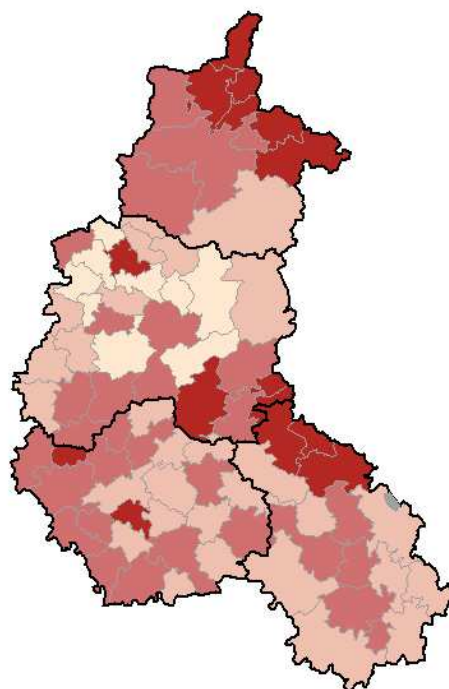
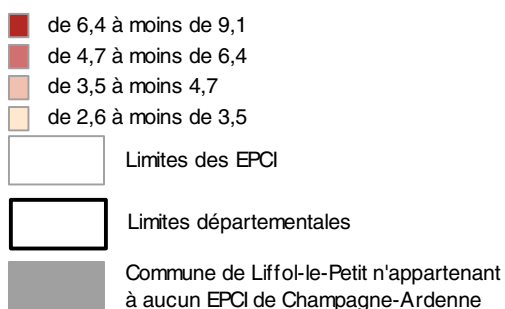
Indicateur de chômage des hommes



Sources : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale, Pôle emploi 2011

Part des demandeurs d'emploi de longue durée

Part des demandeurs d'emploi de longue durée (en %)



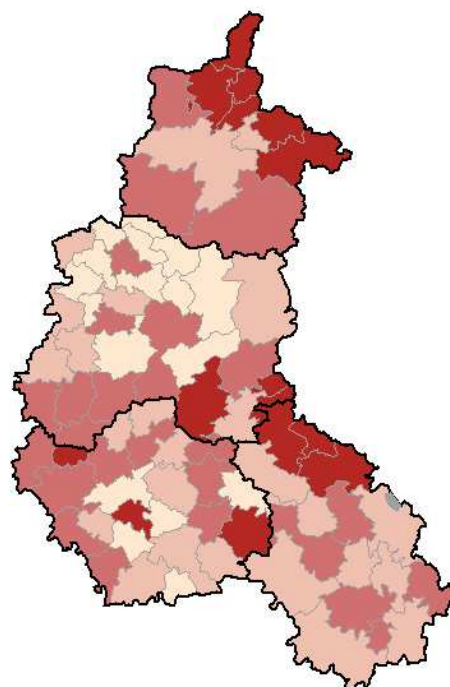
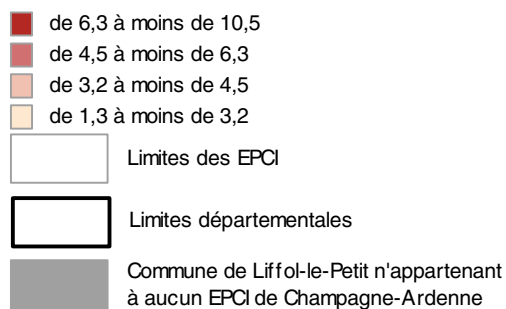
©IGN - Insee 2012

Un demandeur d'emploi de longue durée est une personne inscrite à Pôle Emploi depuis un an ou plus.

Sources : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale, Pôle emploi 2011

Part des demandeurs d'emploi peu qualifiés

Part des demandeurs d'emploi peu qualifiés (en %)

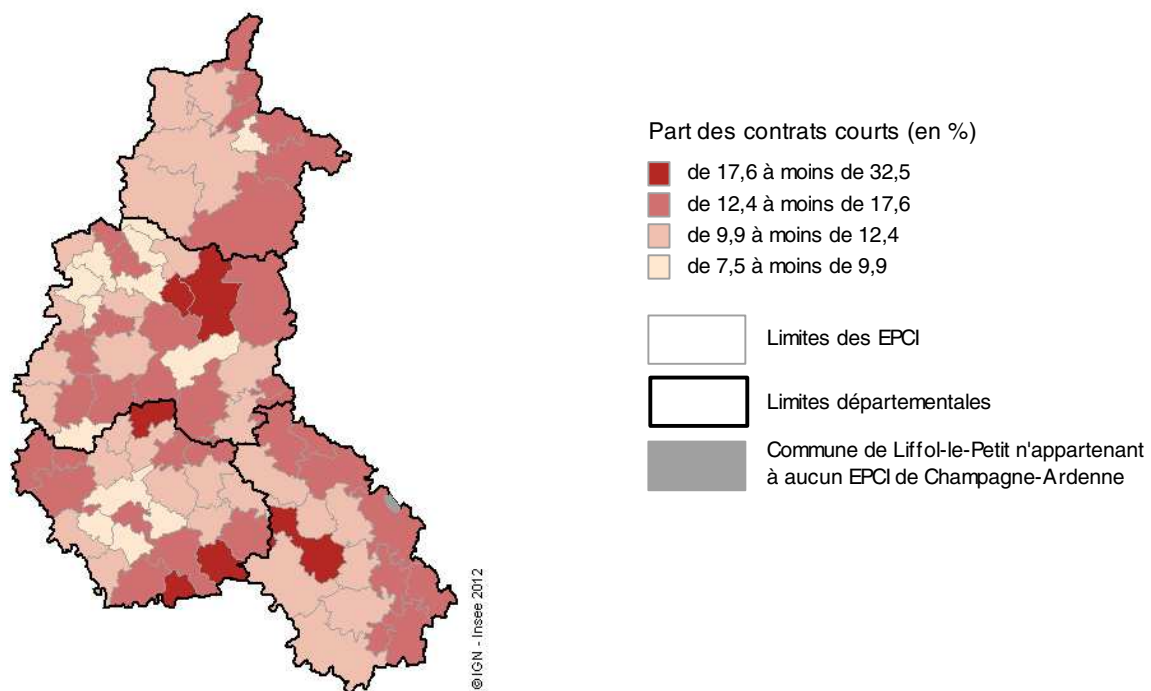


©IGN - Insee 2012

Un demandeur d'emploi peu qualifié est une personne inscrite à Pôle Emploi comme manœuvre, employé non qualifié ou ouvrier spécialisé.

Sources : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale, Pôle emploi 2011

Part des contrats courts

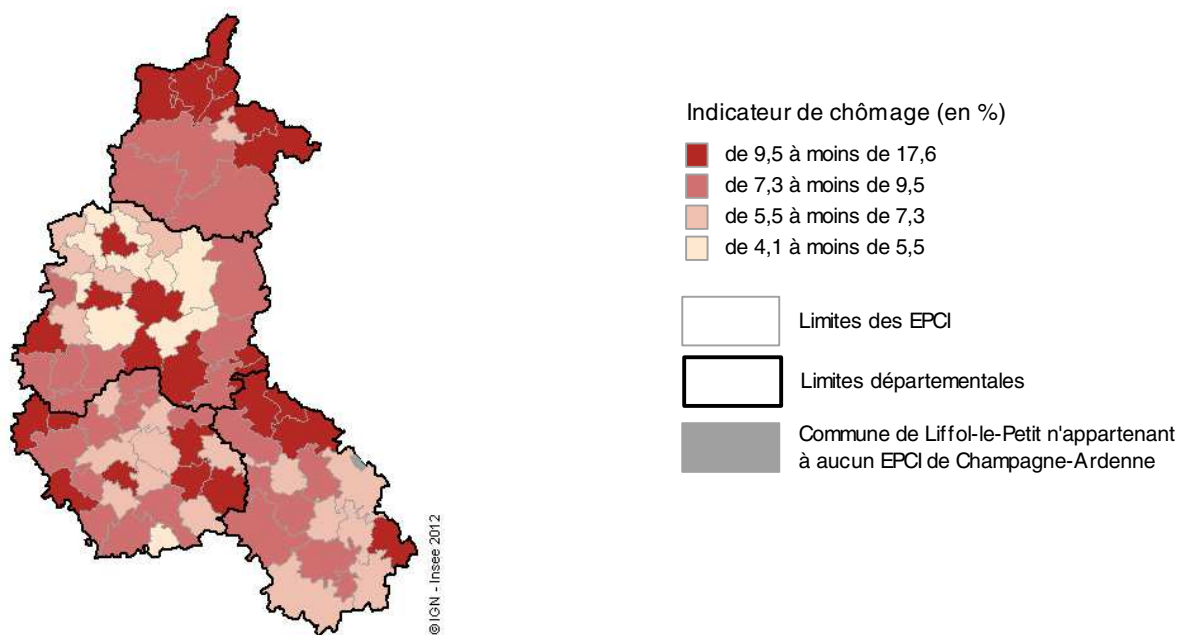


Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale

Un contrat court correspond à un contrat à durée déterminée, un contrat d'intérim ou un contrat aidé (hors apprentissage et stage).

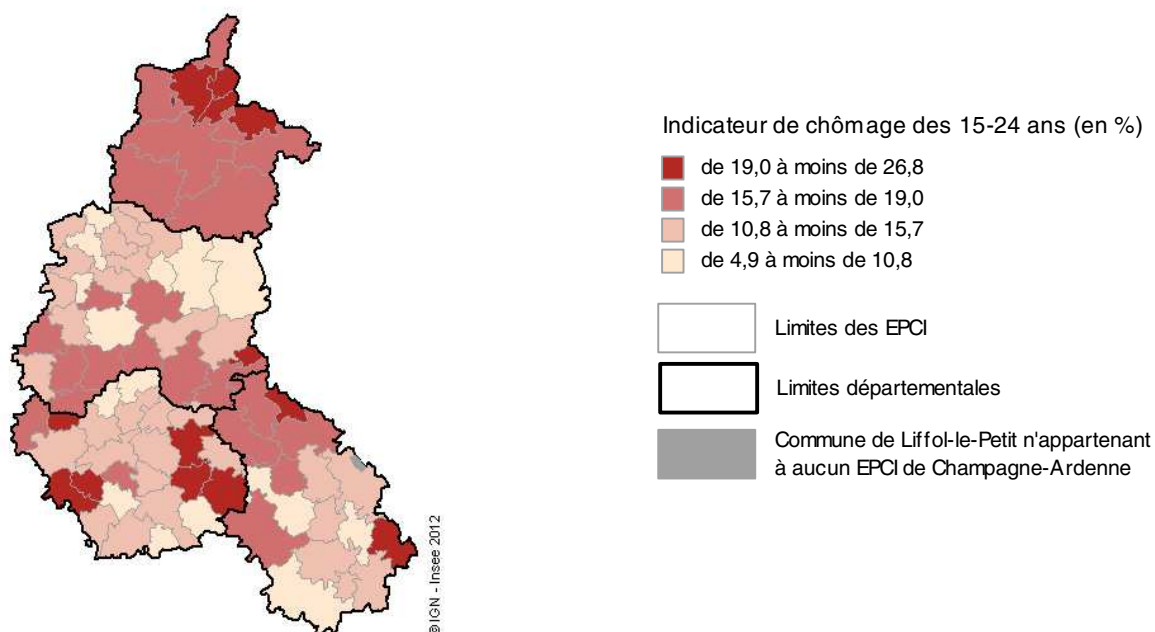
**CARTOGRAPHIE DES INDICATEURS
COMPLÉMENTAIRES D'EMPLOI, DE
QUALIFICATION ET D'INSERTION DANS LES EPCI
DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

Indicateur de chômage



Sources : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale
Pôle emploi 2011

Indicateur de chômage des 15-24 ans



Sources : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale
Pôle emploi 2011

Taux d'emploi des 15-24 ans

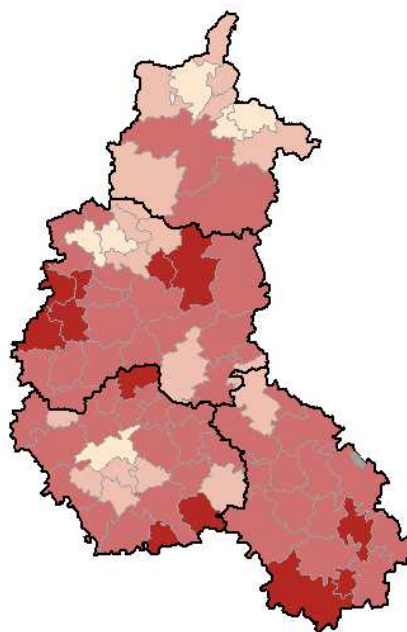
Taux d'emploi des 15-24 ans (en %)

- de 41,6 à moins de 61,1
- de 34,7 à moins de 41,6
- de 30,6 à moins de 34,7
- de 27,6 à moins de 30,6

Limites des EPCI

Limites départementales

Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne



©IGN - Insee 2012

Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale

Part des actifs ayant un emploi hors de leur commune de résidence

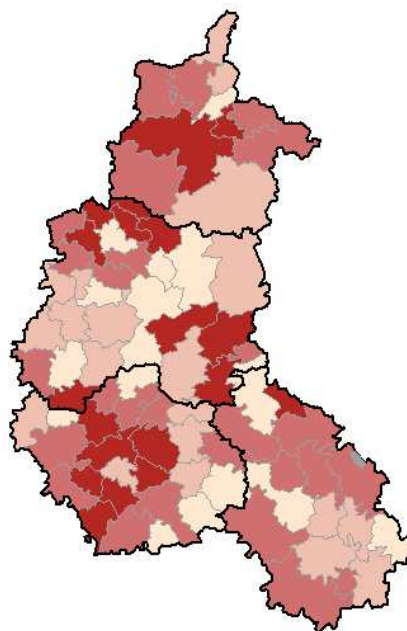
Part des actifs occupés travaillant hors de leur commune de résidence (en %)

- de 75,7 à moins de 88,3
- de 66,6 à moins de 75,7
- de 57,5 à moins de 66,6
- de 34,50 à moins de 57,5

Limites des EPCI

Limites départementales

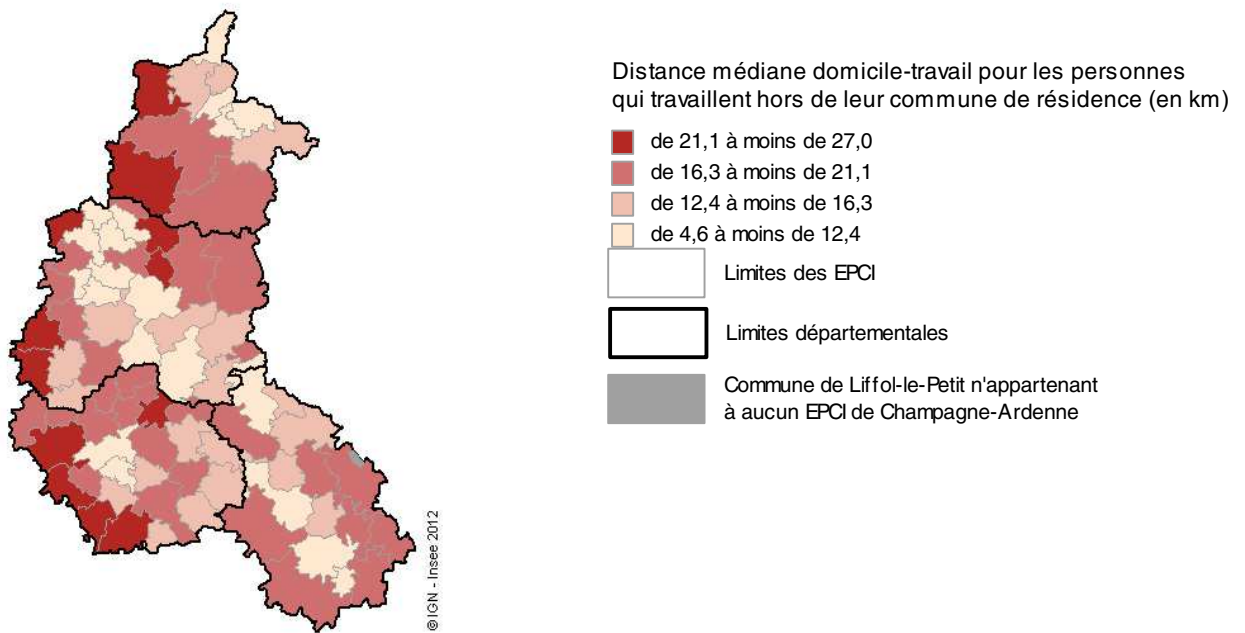
Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne



©IGN - Insee 2012

Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale

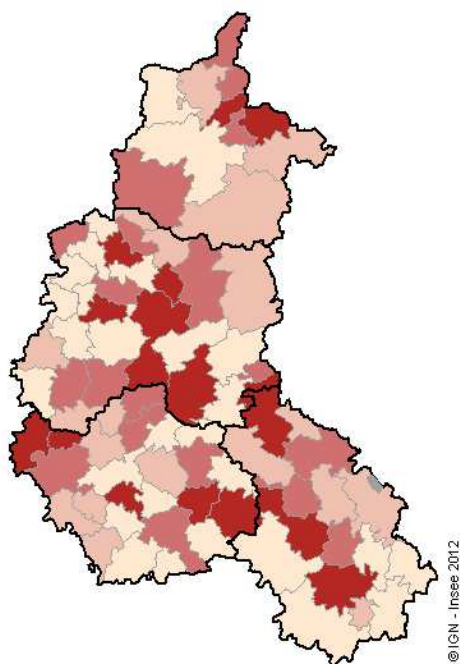
Distance médiane domicile-travail pour les personnes qui travaillent hors de leur commune de résidence



Sources : Insee, recensement de la population 2009, exploitation complémentaire, Inra, distancier Odomatrix

**CARTOGRAPHIE DES INDICATEURS DE LOGEMENT
ET DE CONDITIONS DE VIE DANS LES EPCI DE
CHAMPAGNE-ARDENNE**

Part des ménages logés en parc locatif social



Part des ménages logés en parc locatif social (en %)

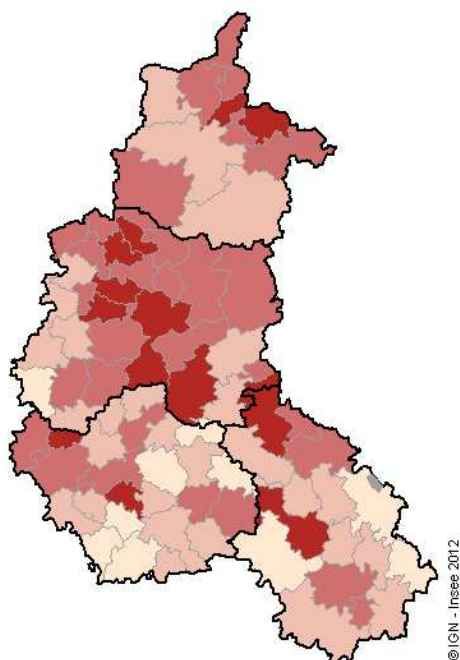
- de 19,7 à moins de 39,4
- de 11,4 à moins de 19,7
- de 6,7 à moins de 11,4
- de 0,3 à moins de 6,7

- Limites des EPCI
- Limites départementales
- Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne

© IGN - Insee 2012

Source : Dreal, Filocom et RPLS 2010

Part des logements confortables



Part de logements "confortables" (en %)

- de 86,4 à moins de 97,9
- de 75,1 à moins de 86,4
- de 67,2 à moins de 75,1
- de 58,3 à moins de 67,2

- Limites des EPCI
- Limites départementales
- Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne

© IGN - Insee 2012

Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation complémentaire

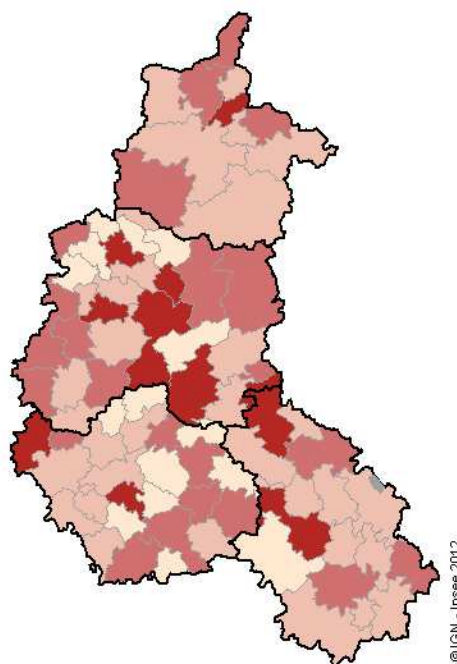
Un logement est « confortable » si il dispose de baignoire ou douche, de toilettes et de chauffage central..

Part des logements « suroccupés »

Part des logements "suroccupés" (en %)

- de 5,2 à moins de 13,0
- de 2,7 à moins de 5,2
- de 1,3 à moins de 2,7
- de 0,4 à moins de 1,3

- Limites des EPCI
- Limites départementales
- Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne



© IGN - Insee 2012

Un logement est « suroccupé » quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d' « occupation normale », fondée sur : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus, et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ; sinon, une pièce par enfant.

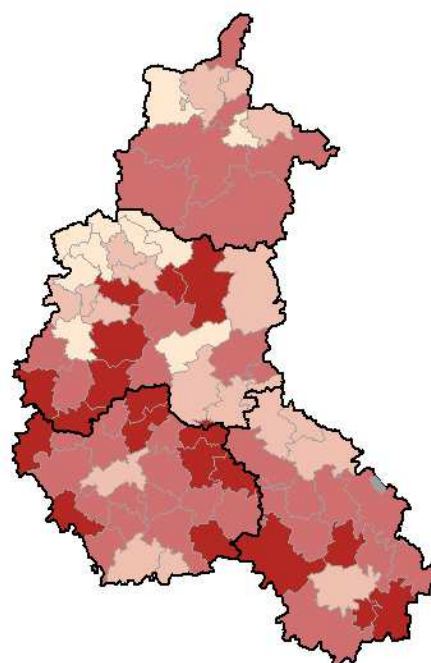
Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation complémentaire

Indicateur de rotation dans le parc locatif social

Indicateur de rotation dans le parc locatif social (en %)

- de 16,4 à moins de 26,2
- de 12,7 à moins de 16,4
- de 9,0 à moins de 12,7
- de 3,4 à moins de 9,0

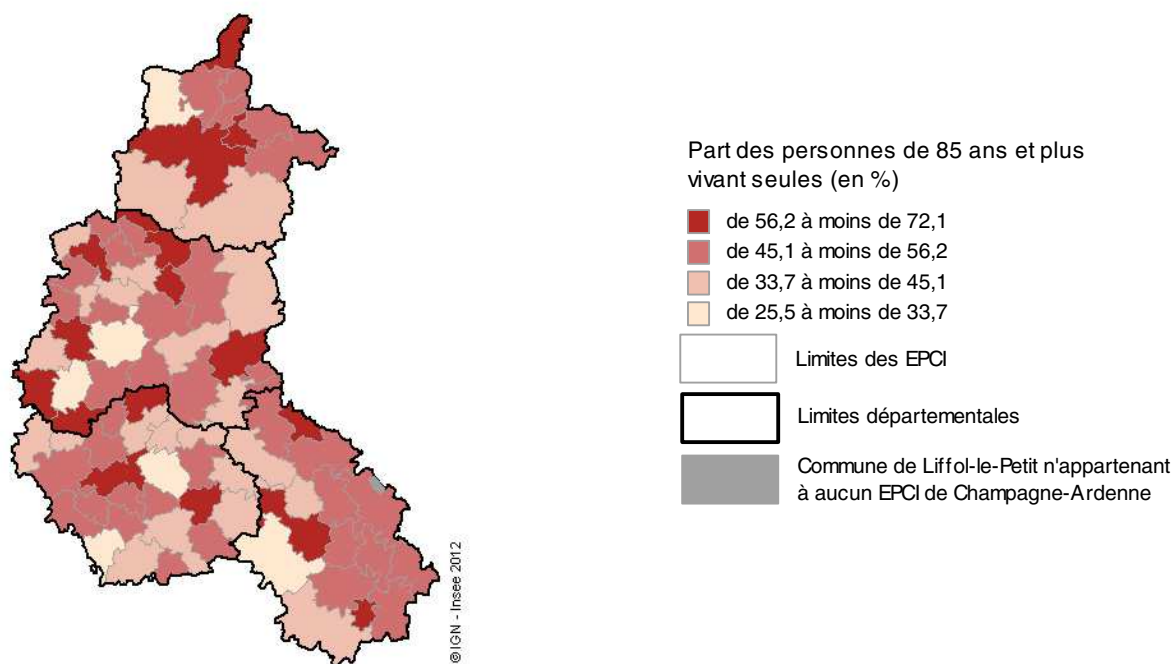
- Limites des EPCI
- Limites départementales
- Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne



© IGN - Insee 2012

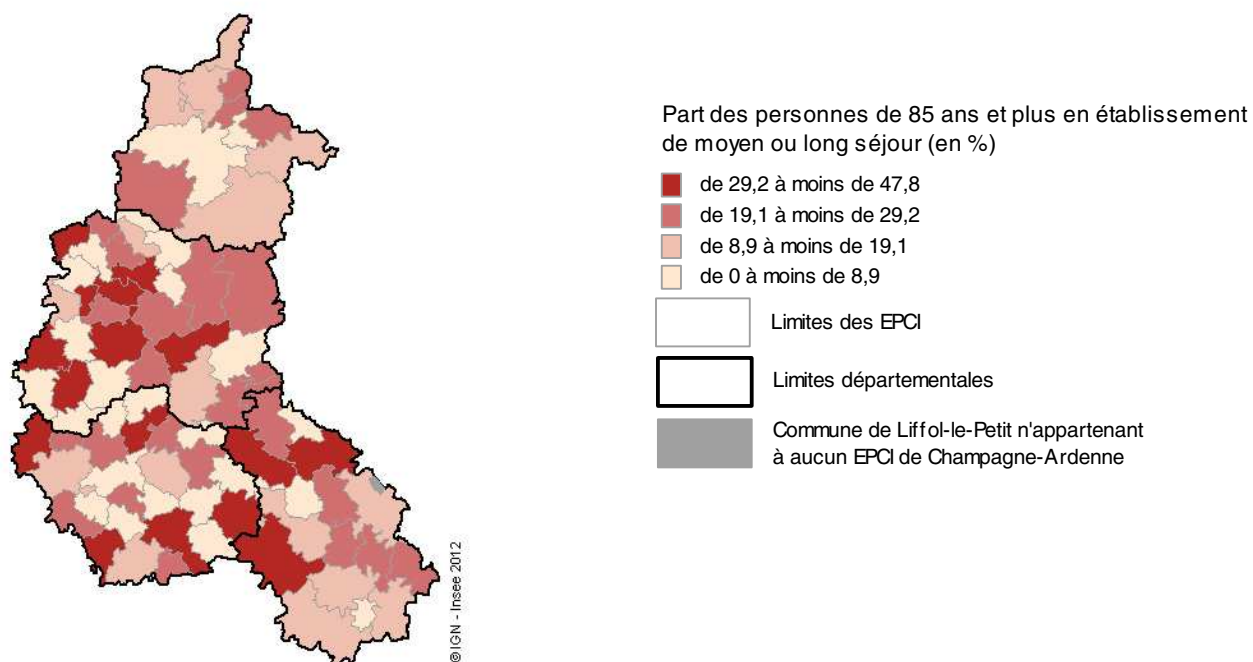
Source : Dreal, RPLS 2010

Part de personnes de 85 ans et plus vivant seules



Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation complémentaire

Part de personnes de 85 ans et plus vivant en établissement de moyen ou long séjour



Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation complémentaire

Part de ménages bénéficiant d'une allocation logement

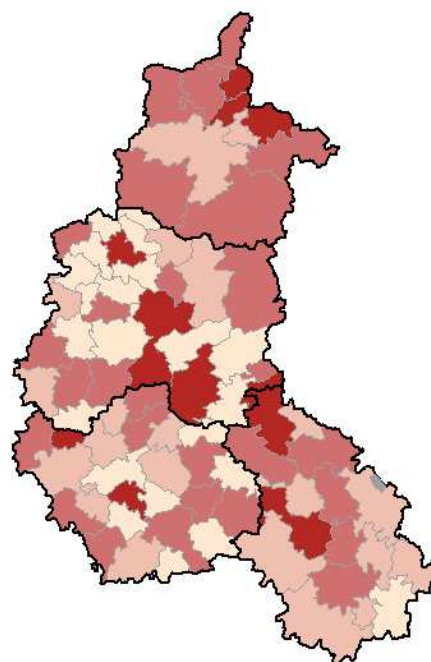
Part des ménages bénéficiant d'une allocation logement (en %)

- de 22,7 à moins de 34,7
- de 14,6 à moins de 22,7
- de 9,9 à moins de 14,6
- de 3,9 à moins de 9,9

Limites des EPCI

Limites départementales

Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne



© IGN - Insee 2012

Sources : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale, Caisse d'allocations familiales 2010

Part de logements construits avant 1975 avec le chauffage tout électrique

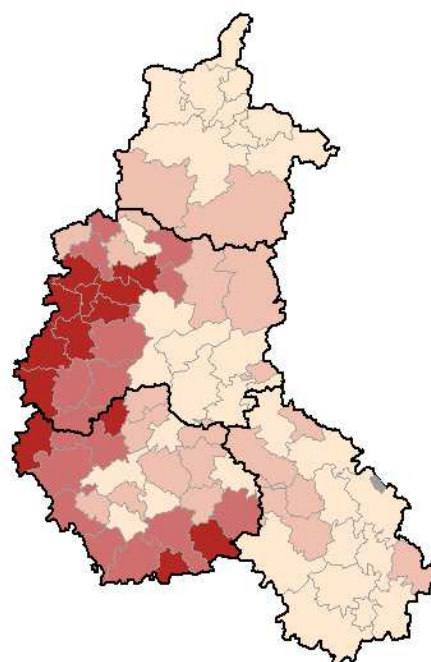
Part des logements construits avant 1975 avec le chauffage tout électrique (en %)

- de 11,3 à moins de 16,5
- de 8,6 à moins de 11,3
- de 6,3 à moins de 8,6
- de 3,3 à moins de 6,3

Limites des EPCI

Limites départementales

Commune de Liffol-le-Petit n'appartenant à aucun EPCI de Champagne-Ardenne



© IGN - Insee 2012

Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale

DÉFINITIONS

Actifs : La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Allocation adulte handicapé (AAH) : L'allocation adulte handicapé (AAH) est un minimum social créé par la loi du 30 juin 1975. C'est une prestation versée à tous les handicapés souffrant d'une incapacité évaluée à au moins 80 % (sauf dérogation) par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Elle ne peut être attribuée avant l'âge de 20 ans, sauf cas particulier. Elle est soumise à un plafond de ressources calculé par ailleurs et peut se cumuler avec une rémunération tirée d'un travail. L'AAH est versée par la CAF et les MSA.

Allocation de solidarité spécifique (ASS) : Instituée en 1984, l'allocation de solidarité spécifique (ASS) est une allocation chômage s'adressant aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

Bas revenu : Les foyers à bas revenus sont ceux dont le revenu par unité de consommation (RUC) est inférieur au seuil de bas revenus. Le RUC correspond à l'ensemble des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations sociales, etc.) avant impôt rapporté au nombre d'unités de consommation du foyer. L'échelle d'équivalence utilisée est celle de l'OCDE modifiée, à laquelle la Caf rajoute 0,2 UC si la famille est monoparentale. On considère que toutes les personnes du foyer ont le même RUC. Le seuil de bas revenus est calculé chaque année à partir de l'Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Il correspond à 60 % de la médiane des revenus par UC avant impôt observés au niveau national. Sur l'année de revenus 2009, il s'établit à 956 euros par UC et par mois.

Catégories de demandeurs d'emploi : Conformément aux recommandations du rapport du Cnis de juin 2008 sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi, la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A --> demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B --> demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C --> demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D --> demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E --> demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

CMU complémentaire : La couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) ouvre droit à la prise en charge, avec dispense d'avance de frais, de la partie non remboursable des honoraires des professionnels de la santé, des médicaments ou des frais d'hospitalisation. Elle couvre également, dans certaines limites, les prothèses dentaires, les lunettes ou d'autres produits et appareils médicaux. La CMUC est soumise à condition de résidence et à condition de ressources. Au 1er juillet 2011, le montant du plafond annuel de revenus à ne pas dépasser pour l'accès à la CMU complémentaire est de 7 771 euros pour une personne seule et 11 657 euros pour un couple.

Confort d'un logement : Un logement est réputé «confortable», si il dispose de baignoire ou douche, de toilettes et de chauffage central.

Demandeur d'emploi de longue durée : Demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi depuis un an ou plus.

Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes et les syndicats d'agglomération nouvelle sont des EPCI à fiscalité propre. Dans ce document, nous avons retenu le contour des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) proposé par les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) au 01/01/2012.

Les contours des SDCI 2012 correspondent aux schémas proposés par les préfets de département mais ne sont ni officiels, ni sans doute définitifs, tant que les collectivités n'ont pas délibéré sur ces nouveaux contours. Certaines communes ont d'ailleurs déposé un recours contre le schéma retenu.

Famille : Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple marié ou non, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Famille monoparentale : Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Forme particulière d'emploi : Sous le terme "formes particulières d'emploi" (ou parfois emplois précaires) sont regroupés les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ce sont l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés.

Immigré : Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Indicateur et taux de chômage : Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. On parle plutôt d'indicateur de chômage pour le pourcentage de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi dans la population active. Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Intensité de la pauvreté : L'intensité de la pauvreté (ou " poverty gap ") est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante :

$$\frac{(\text{seuil de pauvreté} - \text{niveau de vie médian de la population pauvre})}{\text{seuil de pauvreté}}$$

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Ménage : De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Niveau de diplôme : Les résultats du recensement de la population font référence au diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder. Les personnes dont le diplôme est inférieur au CAP sont celles n'ayant déclaré aucun diplôme (pas de scolarité, scolarité jusqu'à l'école primaire ou au collège, scolarité au-delà du collège) ou le seul certificat d'études primaires (CEP).

Niveau de vie : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Rapport interdécile des niveaux de vie : Le rapport interdécile des niveaux de vie D9/D1 rapporte le niveau de vie par unité de consommation au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches (neuvième décile ou D9) au niveau de vie en dessous duquel se situent les 10 % les plus pauvres (premier décile ou D1).

Revenu de solidarité active (RSA) : Entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, le revenu de solidarité active (RSA) remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) pour les personnes privées d'emploi. Il apporte une incitation financière aux personnes sans ressource qui reprennent un emploi (le RSA garantit à quelqu'un qui reprend un travail que ses revenus augmentent). Enfin il complète les ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités. Le RSA est versé sans limitation de durée, tant que le bénéficiaire continue à remplir les conditions. Le montant versé peut varier si la situation familiale ou les ressources du foyer évoluent.

Sur-occupation d'un logement : La définition de la sur-occupation d'un logement repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d' « occupation normale », fondée sur : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus, et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ; sinon, une pièce par enfant.

Taux d'emploi : Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un territoire, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Ce seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais utilise aussi très largement un seuil à 50 %, seuil de référence jusque récemment. Le seuil de pauvreté à 60 % correspond à un niveau de vie inférieur à 954 euros par mois en 2009.

Unité urbaine : Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

SOURCES

Insee, recensement de la population : Le recensement de la population est une pièce maîtresse d'un système d'information locale actualisé chaque année. Il fournit des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre ainsi que leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-étude, activité, formation, migrations, nationalité, immigration. Grâce à la nouvelle méthode du recensement, des informations régulières et récentes sont produites chaque année. Ce recensement rénové succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation principale et d'une exploitation complémentaire. L'exploitation principale porte sur l'ensemble des bulletins collectés mais pas sur l'ensemble des variables. L'exploitation complémentaire fournit, en plus, des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activité économique et la structure familiale des ménages.

Insee, revenus fiscaux localisés : Les revenus fiscaux localisés des ménages sont établis à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques, de la taxe d'habitation et du fichier d'imposition des personnes physiques fournis à l'Insee par la Direction générale des finances publiques. L'exploitation conjointe de ces sources fiscales permet de produire des statistiques sur les revenus fiscaux localisés des ménages à l'échelle communale, supra communale et infra communale. Les statistiques fournies sont déclinées selon trois niveaux d'observation :

- l'unité de consommation ;
- le ménage ;
- la personne.

Le champ statistique couvert considère les ménages fiscaux qui établissent, dans l'année, une déclaration fiscale indépendante.

Insee, taux de chômage localisés : La méthode d'estimation des taux de chômage localisés repose sur l'estimation d'une part du chômage (numérateur) et, d'autre part, de la population active occupée (dénominateur) sur le territoire considéré . Le nombre de chômeurs est obtenu par ventilation du chômage (France métropolitaine) à l'aide de la structure géographique observée dans les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi à chaque trimestre. Chaque série ainsi obtenue est ensuite corrigée des variations saisonnières. La population active occupée s'appuie quant à elle sur les estimations d'emploi au lieu de résidence issues du dispositif d'Estimations d'emploi localisées (Estel). Au-delà de la dernière année disponible dans Estel, les estimations au lieu de résidence sont prolongées pour la période récente par des indices d'évolution trimestriels de l'emploi au lieu de travail auxquels est appliquée une matrice de passage entre lieu de travail et lieu de résidence. Le taux de chômage localisé est finalement calculé en rapportant le nombre de chômeurs à la population active (somme du nombre de chômeurs et des actifs occupés) ainsi estimés.

Caisses d'allocations familiales (CAF) : Les CAF gèrent deux types de prestations : les prestations légales, dont les barèmes et les conditions d'attribution sont fixés nationalement (ex : allocations familiales, allocation logement, etc.), ainsi que des aides d'action sociale (aides financières individuelles ou interventions de travailleurs sociaux), gérées par chacune des CAF et dont les conditions d'attribution sont spécifiques à chaque caisse (ex : certaines aides au logement spécifiques, dont les seuils de versement varient suivant les actions et les politiques locales). La CAF verse aux personnes rattachées au régime général l'ensemble des prestations familiales et l'allocation adulte handicapé. Elle verse à l'ensemble de la population non agricole (donc y compris aux personnes relevant des régimes spéciaux : fonction publique d'État, SNCF, EDF-GDF et RATP) les prestations suivantes : l'ensemble des aides au logement, l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA), l'allocation de garde d'enfants à domicile (AGED) et le RSA.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) : La CMUC ouvre droit à la prise en charge, avec dispense d'avance de frais, de la partie non remboursable des honoraires des professionnels de la santé, des médicaments ou des frais d'hospitalisation. Elle couvre également, dans certaines limites, les prothèses dentaires, les lunettes ou d'autres produits et appareils médicaux. La CMUC est soumise à condition de résidence et à condition de ressources. Pour les personnes âgées, le minimum vieillesse se substitue à la CMUC.

Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) : L'Assurance Retraite est constituée d'une caisse nationale - la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) - et d'un réseau d'organismes (Carsat, CGSS, Crav, CSS). Elle gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale, c'est-à-dire la retraite de base des salariés de l'industrie, du commerce et des services. En particulier, elle est chargée de verser les allocations de minimum vieillesse à la population non agricole de 65 ans ou plus éligible.

Pôle emploi, statistiques du marché du travail : Les statistiques du marché du travail (offres et demandes d'emploi) sont d'origine administrative. Elles sont liées à l'activité de Pôle emploi, organisme issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic. Les demandes d'emploi comptabilisent les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Ils sont classés par catégorie en fonction de leur obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et de l'exercice d'une activité réduite. Ces catégories sont définies par arrêté ministériel.

SOeS-Dreal, répertoire du parc locatif social : Le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux est créé au 1er janvier 2011 en lieu et place de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS), réalisée depuis 1987 par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) auprès des bailleurs sociaux. L'enquête EPLS est réalisée pour la dernière fois en 2010. Le répertoire se distingue de l'enquête EPLS sur plusieurs points importants :

- l'information nécessaire à l'alimentation et à la mise à jour du répertoire sera fournie par les bailleurs logement par logement, alors que pour l'enquête EPLS les réponses de la plupart des bailleurs portent sur des ensembles de logements situés à la même adresse et ayant fait l'objet d'un même financement initial ;
- les bailleurs seront tenus de fournir les renseignements nécessaires à l'alimentation du répertoire par voie informatique (une fois par an) ;
- les informations du répertoire feront l'objet d'une diffusion plus large.

Le répertoire est créé par l'article 112 de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Le SOeS est chargé de la tenue de ce répertoire. Le décret n° 2009-1485 du 2 décembre 2009 décrit les informations gérées dans le répertoire ainsi que les modalités de communication de son contenu à des tiers. L'arrêté du 5 janvier 2010 précise les données à transmettre et leur organisation en fichiers.

Dreal : La Dreal Champagne-Ardenne s'est dotée d'un dispositif d'observation de l'habitat en Champagne-Ardenne. Celui-ci rassemble des indicateurs socio-économiques et des indicateurs sur l'habitat.

Inra, distancier Odomatrix : Le distancier Odomatrix calcule des distances routières intercommunales et des zones d'accessibilité de pôles ou d'équipements. Les distances routières sont exprimées en kilomètres et en temps de trajet aux heures creuses et aux heures de pointe. Elles sont établies entre chefs-lieux de communes. Odomatrix intègre une base de données routière codifiée constituée à partir de couches d'informations géographiques décrivant le réseau routier et l'environnement géographique. La base contient pour chaque tronçon routier, les identifiants des sommets (nœuds routiers), la longueur des tronçons, après correction planimétrique, et la vitesse de circulation en tenant compte de l'environnement géographique et des effets de la sinuosité.